

# 7

## Intégration des Roms



*De grandes institutions de l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe ont réitéré en 2013 leur volonté politique et lancé des initiatives de lutte contre l'exclusion et la discrimination envers les Roms, la minorité ethnique la plus importante de l'UE. Les États membres de l'Union se sont engagés à améliorer la situation des Roms dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et du logement, en élaborant des stratégies nationales concrètes sur l'intégration des Roms. Toutefois, les faits montrent que les violations des droits fondamentaux persistent, alors que pour beaucoup de Roms, l'exclusion sociale et le dénuement extrême restent une réalité quotidienne. Afin d'accélérer les avancées, le Conseil de l'Union européenne a, en décembre 2013, adopté une « recommandation relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres », qui souligne la nécessité d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration.*

### 7.1. Les institutions européennes renouvellent leur engagement politique en faveur de l'inclusion et de l'intégration des Roms

Face aux incidents illustrant la discrimination et l'exclusion auxquelles sont confrontés les Roms<sup>1</sup>, la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ont réitéré leur volonté politique d'inclure et intégrer pleinement les Roms dans la société européenne. Cependant, dans certains États membres de l'UE, des campements roms ont été saccagés et des citoyens roms de l'UE ont été expulsés de force de leurs logements ou renvoyés dans leurs pays d'origine. Dans d'autres États membres, des partis politiques et des groupes extrémistes ont ouvertement exprimé des sentiments anti-Roms, tandis que l'attention accordée par les médias à des enlèvements présumés d'enfants ont entretenu les stéréotypes négatifs envers les Roms. Les plans d'action des États membres étant en place,

#### Développements clés dans le domaine de l'intégration des Roms

- Le Conseil de l'Union européenne publie une recommandation sur l'intégration des Roms, qui donne aux États membres de l'UE des orientations sur l'amélioration de l'efficacité de leurs stratégies et politiques nationales d'intégration des Roms.
- Le règlement du Conseil sur les Fonds structurels est adopté, y compris le mécanisme de la conditionnalité ex-ante concernant les stratégies nationales d'intégration des Roms. C'est la première fois qu'une priorité d'investissement spécifique axée sur l'inclusion des Roms et d'autres communautés marginalisées fait partie des exigences des Fonds structurels.
- Les expulsions forcées et la ségrégation dans l'éducation demeurent des préoccupations majeures.
- Dans la perspective des élections au Parlement européen, des partis politiques et groupes extrémistes, dans un certain nombre d'États membres de l'UE, expriment des sentiments anti-Roms qui peuvent compromettre les efforts d'intégration des Roms.
- L'attention excessive que les médias accordent à des signalements d'enlèvements présumés d'enfants renforce les stéréotypes négatifs à l'égard des Roms.

les institutions européennes ont porté leur attention sur l'efficacité de leur mise en œuvre et de leur suivi.

Dans une communication datant du mois de juin, la Commission européenne a mis l'accent sur les conditions structurelles préalables à une mise en œuvre plus efficace des stratégies d'intégration. Elle a invité les États membres « à adopter ou à développer davantage une approche globale de l'intégration des Roms et à approuver plusieurs objectifs communs » couvrant les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et du logement.<sup>2</sup> Elle a également conclu que davantage d'efforts sont nécessaires pour mettre au point des cadres solides de suivi et d'évaluation. Cela consiste à comparer des données et des indicateurs d'impact pour mesurer les progrès réalisés sur le terrain et à s'assurer que les crédits nécessaires sont alloués aux efforts d'inclusion des Roms.

La Commission européenne a également présenté une proposition de recommandation du Conseil destinée à renforcer le cadre de l'UE à l'aide d'« un instrument juridique non contraignant pour qu'il soit plus facile aux États membres de concrétiser leurs engagements ».<sup>3</sup>

Le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation<sup>4</sup> qui donne aux États membres des orientations sur le renforcement de la mise en œuvre de leurs mesures visant à réaliser l'intégration des Roms. La recommandation, adoptée le 9 décembre 2013, met en place le premier instrument juridique européen en faveur de l'intégration des Roms.

Le Parlement européen a, en décembre, invité la Commission européenne et les États membres à assurer un financement suffisant pour l'intégration des Roms. La résolution, adoptée le 12 décembre, met également l'accent sur un suivi à l'échelle de l'Union de la situation en matière de droits fondamentaux des Roms, des actions anti-Roms et des crimes de haine envers les Roms. Elle préconise de mettre fin à la ségrégation dans l'éducation et entend lutter contre la discrimination, notamment celle à laquelle sont exposées les femmes roms.

Le Conseil de l'Europe a également pris des mesures positives. L'initiative Romed, qui a été menée durant deux ans dans 22 pays, avec plus de 1 000 médiateurs formés, est entrée dans sa deuxième phase en 2013.<sup>5</sup> Le Conseil de l'Europe et la DG Emploi de la Commission européenne ont lancé un nouveau projet en **Bulgarie**, en **Hongrie**, en **Italie**, en **Roumanie** et en **Slovaquie** afin de renforcer la volonté politique et d'accroître la capacité des autorités locales à élaborer et mettre en œuvre des plans et des projets d'inclusion des Roms.<sup>6</sup> Cette initiative, soutenue par l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms, s'inspire des quatre rapports thématiques qui ont été publiés en 2013 par le Comité ad hoc d'experts sur les questions Roms

(CAHROM) du Conseil de l'Europe (sur l'éducation,<sup>7</sup> le logement<sup>8</sup> et l'antitsiganisme<sup>9</sup>, et celui sur la mise en œuvre des politiques concernant les Roms, qui était le dernier rapport de 2012).

Ces engagements politiques positifs et les mesures prises par les institutions européennes ont permis d'instaurer un cadre solide qui encouragera et accompagnera les États membres dans l'amélioration de la situation des Roms en matière d'éducation, d'emploi, de santé et de logement, dans le respect des droits de l'homme et de la non-discrimination.

## 7.2 Les États membres commencent à mettre en œuvre les stratégies nationales d'intégration des Roms

Chaque État membre a élaboré une stratégie nationale d'intégration des Roms ou un train de mesures équivalentes au sein de ses politiques d'inclusion sociale plus larges, en réponse à la communication de la Commission européenne de mai 2011 en faveur d'un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, beaucoup se fondant sur les politiques ou plans d'action précédents ou existants d'intégration des Roms. En 2013, presque tous les États membres avaient élaboré et approuvé leurs stratégies et plans d'action nationaux d'intégration des Roms, enregistrant néanmoins des progrès variables dans leur mise en œuvre. De nombreux États membres œuvrent toujours à l'élaboration d'une infrastructure institutionnelle et de dispositifs de contrôle et d'évaluation pour l'application de leurs stratégies. Dans la plupart des cas, les États membres ont déjà mis en œuvre quelques actions, souvent entravées par des coupes budgétaires et des ressources financières limitées.

La **Pologne**, par exemple, a poursuivi la mise en œuvre de son programme en faveur de la communauté rom pour la période 2004-2013<sup>10</sup> portant sur l'éducation, les Roms et la société civile, l'emploi, la santé, le logement, la sécurité et les crimes de haine, la culture et la préservation de l'identité ethnique rom, ainsi que la diffusion des connaissances sur les Roms. La législation relative à un programme pluriannuel pour la période 2014-2020 est en cours d'élaboration.<sup>11</sup>

En décembre, la **République tchèque** a approuvé sept mesures visant à prévenir les tensions sociales et à renforcer la cohésion sociale entre la société majoritaire et la minorité rom, notamment via la révision des allocations logement, un réseau de services sociaux dans les zones défavorisées et la réintroduction du travail communautaire. Le gouvernement n'a toutefois pas



introduit de mesures sociales ciblant spécifiquement les Roms, car la fourniture d'une aide fondée sur des critères ethniques est inconstitutionnelle.<sup>12</sup>

La **Slovaquie** a transféré la responsabilité de la coordination et de la mise en œuvre de la stratégie nationale, précédemment assumée par le bureau du gouvernement, au ministère de l'intérieur et à l'autorité du Premier ministre. Des ONG ont vivement critiqué cette mesure, affirmant qu'elle serait à l'origine d'un manque de souplesse dans la mise en œuvre de cette stratégie et laisserait à ceux qui en ont la charge moins de temps à consacrer à cette question.<sup>13</sup>

### 7.2.1 Pour faire la différence, les États membres associent les autorités locales

La communication de la Commission européenne du 26 juin souligne que « la plupart des États membres devraient faire des efforts supplémentaires et associer plus étroitement et systématiquement les autorités locales à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à la révision des politiques » et affirme que les plans d'intégration des Roms et les efforts pour mettre en œuvre les stratégies nationales d'intégration des Roms devraient également faire partie intégrante des actions publiques aux niveaux régional et local.<sup>14</sup>

La stratégie nationale de la **Bulgarie** en faveur de l'intégration des Roms exigeait de toutes les municipalités qu'elles préparent et adoptent des plans municipaux annuels d'intégration des Roms. Les plans municipaux pour la période 2013-2014 ont été approuvés fin mars pour 220 municipalités sur 264,<sup>15</sup> et les plans relatifs à la période 2014-2020 seront adoptés en 2014. Au **Royaume-Uni**, des autorités locales ont créé un réseau national des Roms pour servir d'espace de dialogue entre le gouvernement central, les autorités locales et la société civile.<sup>16</sup>

Certains États membres de l'UE ont aussi commencé à élaborer des plans d'action locaux et régionaux pour mettre en œuvre leurs stratégies nationales. En **Allemagne**, le plan d'action de Berlin en faveur de l'inclusion des Roms étrangers, premier plan d'action régional du pays, a été adopté le 16 juillet.<sup>17</sup> La **Suède** a lancé plusieurs programmes pilotes en faveur de l'intégration des Roms.<sup>18</sup>

Plusieurs États membres ont mis sur pied des groupes de travail ou des conseils consultatifs composés de représentants des ministères, des autorités locales, d'experts indépendants, d'associations roms et d'autres organisations de la société civile. La **Croatie**, l'**Espagne**, la **Finlande**, la **France**, la **Lettonie**,<sup>19</sup> la **Roumanie** et la **Slovénie**<sup>20</sup> ont établi des groupes de travail et des plates-formes pour élaborer des stratégies nationales

d'intégration des Roms et organiser des consultations à leur sujet. L'**Espagne** a adopté un plan opérationnel en faveur de la stratégie nationale 2012-2020 afin de renforcer la coordination entre les différents échelons administratifs.<sup>21</sup> L'**Italie** a également établi des tables de discussion à différents niveaux de gouvernement,<sup>22</sup> y compris une table ronde politique interministérielle pour discuter des enjeux locaux. Les associations Roms ont toutefois critiqué cette dernière pour ne pas avoir exigé l'inclusion de représentants de la communauté rom.<sup>23</sup> En **Slovénie**,<sup>24</sup> des représentants roms, y compris ceux de chaque conseil municipal, vont créer un groupe de travail pour assurer le suivi de la situation locale des Roms et présenter un rapport annuel à une commission mise en place pour la protection de la communauté rom.

#### ACTIVITÉ DE LA FRA

### Collecter les données par le biais de l'engagement local

Le projet de recherche sur l'engagement local pour l'inclusion des Roms (*Local Engagement for Roma Inclusion*, LERI) vise à examiner et à développer des moyens d'améliorer la conception, la mise en œuvre et le contrôle des politiques et des actions d'intégration des Roms au niveau local. Cet objectif correspond aux problèmes et aux besoins identifiés par la task force Roms de la Commission européenne, à savoir le manque de savoir-faire et de capacité administrative au niveau local, l'inefficacité des outils de contrôle pour mesurer les progrès et la faible implication des Roms et des acteurs de la société civile dans la conception et la mise en œuvre d'interventions ciblées en faveur des Roms, notamment à l'échelon local.

Le projet LERI vise à combler ces déficits à l'aide de projets de recherche pilotes au niveau local qui contribueront à une meilleure compréhension des obstacles et des éléments moteurs qui influent sur la mise en œuvre à l'échelle locale. Ce projet permettra également d'identifier la manière dont ces obstacles pourraient être surmontés.

Le projet LERI sera mis en œuvre durant la période 2014-2016 dans 22 localités réparties entre 11 États membres : la Bulgarie, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Slovaquie.

FRA, 2013, Programme pluriannuel de la FRA sur les Roms, FRA, données qualitatives primaires – recherche action participative, disponible en anglais à l'adresse : <http://fra.europa.eu/en/project/2013/multi-annual-roma-programme?tab=local-engagement>

La **Belgique** coopère avec plusieurs parties prenantes pour traiter la question de l'intégration des Roms, telles que le Centre régional d'intégration Foyer de Bruxelles, qui travaille avec les services sociaux, les écoles et les

administrations locales afin de mieux aborder les questions liées aux Roms.<sup>25</sup>

À l'occasion de la 8<sup>ème</sup> plate-forme européenne pour l'intégration des Roms, qui a eu lieu au mois de juin, les **Pays-Bas** ont annoncé une initiative visant à créer un groupe de travail sur les questions relatives aux droits des enfants, comme extension de son programme de lutte contre la criminalité et l'exploitation des enfants roms.<sup>26</sup>

### 7.2.2. Dialogue avec la société civile

Dans sa communication de juin, la Commission européenne souligne à nouveau que « (l) a société civile doit jouer un rôle actif dans la mise en œuvre et le suivi des stratégies nationales ». <sup>27</sup> De simples consultations ne sont pas suffisantes. À cette fin, de nombreux groupes de travail mis sur pied par les États membres de l'UE pour examiner l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms regroupent des organisations de la société civile, des ONG et des représentants des associations roms. Néanmoins, des interrogations subsistent quant à la manière de définir avec précision le rôle de la société civile dans la mise en œuvre des stratégies nationales de suivi et quant à la manière de la consulter dans la pratique.

L'**Autriche**<sup>28</sup> et l'**Espagne** ont consulté la société civile sur la façon de mettre en œuvre leurs stratégies nationales, tandis que des organisations de la société civile rom ont participé à un conseil consultatif et à l'Agence nationale pour les Roms en **Roumanie**. En **Belgique**, les Roms ont directement pris part à des consultations sur les services sociaux à travers un nouveau projet lancé en 2013.<sup>29</sup>

La **Hongrie** a mis sur pied plusieurs organismes consultatifs qui associent des représentants des instances autonomes de la minorité rom et des représentants d'organisations de la société civile. Le rapport de la société civile, coordonné par le secrétariat de la Décennie pour l'intégration des Roms, a critiqué les plans d'action en faveur des Roms,<sup>30</sup> affirmant que certaines nouvelles politiques gouvernementales ont sapé plutôt que soutenu l'intégration des Roms.

En **Lituanie**, des organisations de la société civile, y compris des ONG roms, reprochent au gouvernement de ne pas avoir vraiment rendu inclusif le processus de consultation lors de la préparation du plan d'action de 2012-2014 en faveur des Roms.<sup>31</sup>

Deux ONG ont préparé un rapport d'évaluation externe sur la stratégie nationale d'intégration des Roms après que le gouvernement **slovaque** ait omis d'associer, formellement ou non, la société civile à la mise en œuvre de cette stratégie, et que le Bureau du plénipotentiaire

du gouvernement pour les communautés roms ait, début 2013, reporté la livraison de son propre rapport de suivi.<sup>32</sup>

L'**Irlande** a créé un groupe de pilotage comprenant des représentants Roms. En **Bulgarie**, neuf organisations roms se sont, en avril, retirées du Conseil national pour la coopération sur les questions ethniques et d'intégration, après que celui-ci n'a pas daigné réagir à des meurtres de Roms obéissant à des motivations ethniques.<sup>33</sup> En réponse, pour mettre en œuvre la stratégie nationale, le Conseil a constitué une commission comptant la participation d'ONG roms et d'autres organisations de la société civile opérant dans le domaine de l'intégration des Roms.

Chaque année, en **Finlande**, les conseils consultatifs régionaux pour les affaires roms organisent des journées de consultation pour que les acteurs locaux présentent leurs travaux et fassent connaître leurs points de vue sur la stratégie nationale en faveur des Roms et sa mise en œuvre. De même, en juin, le **Portugal** a mis en place un groupe consultatif de supervision de la mise en œuvre de la stratégie nationale et de l'intégration des communautés roms.

En **France**, des panels consultatifs nationaux sur les campements illicites et sur les Gens du voyage associent les organisations de la société civile et les autorités nationales pour réfléchir ensemble à la stratégie nationale.

### 7.2.3. Suivi des progrès

La communication de la Commission européenne et la recommandation du Conseil de l'Union européenne soulignent la nécessité d'un suivi des interventions ciblant les Roms. De plus, le Parlement européen a invité les États membres de l'UE :

« à produire des données ventilées avec l'aide de la FRA, du *Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)* et de la *Banque mondiale*, sur la situation socio-économique des Roms, la mesure dans laquelle ils sont victimes de discriminations en raison de l'origine ethnique, et les crimes inspirés par la haine à leur encontre, tout en respectant pleinement les normes de protection des données et le droit à la vie privée, et élaborer, en coopération avec la Commission, les indicateurs de base et les objectifs mesurables qui sont essentiels pour un système de surveillance solide [...]. »<sup>34</sup>

Le problème reste le peu de progrès accomplis au niveau du suivi. Sur plusieurs plans d'action encore en cours d'élaboration, peu ont jusqu'à présent fait l'objet d'un suivi ou d'une évaluation. La collecte de données sur les Roms est fragmentée dans nombre d'États membres,



rendant plus difficile encore l'évaluation des progrès de la mise en œuvre. Des questions essentielles, telle que celle qui consiste à savoir comment définir sur le plan statistique la population collectivement désignée comme « rom », demeurent ouvertes. En raison du caractère incomplet des données officielles disponibles sur les Roms, et de l'interdiction faite dans certains États membres de collecter des données ventilées par appartenance ethnique, les rapports de progression ont souvent recours à des sources non officielles, telles que les médias, les travaux universitaires et les rapports d'ONG. En 2014, les travaux de la FRA sur l'intégration des Roms se concentreront sur l'élaboration de méthodes plus solides et efficaces de collecte des données.

### ACTIVITÉ DE LA FRA

#### Groupe de travail ad hoc sur l'intégration des Roms

Le 26 juin 2013, la FRA a tenu sa troisième réunion du groupe de travail ad hoc à Bruxelles, qui a traité des progrès et des expériences réalisées par les États dans la mise en œuvre de mécanismes de surveillance. Les membres du groupe de travail ont considéré que l'échelle locale constituait un terrain d'améliorations possibles.

La FRA a également présenté des plans pour tester un cadre commun d'indicateurs qui permettra d'évaluer les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms dans l'UE.

Plusieurs États membres de l'UE ont mis en place des groupes ou comités spéciaux de pilotage en vue de surveiller la mise en œuvre de leurs stratégies nationales, par exemple, en **Croatie**<sup>35</sup> et en **Finlande**.<sup>36</sup> En **Estonie**, un groupe de travail informel a été constitué pour recueillir des données et des informations sur les Roms et pour sensibiliser le public à la culture rom.<sup>37</sup> Le groupe de pilotage **finlandais** sur la mise en œuvre de la politique en faveur des Roms a publié son premier rapport de suivi fin 2013, au même titre que les **Pays-Bas**, dont le rapport servira d'étude qualitative de base à reconduire tous les deux ans.<sup>38</sup> En **Hongrie**, une série d'indicateurs élaborés par le département de la planification stratégique du secrétariat d'État à l'inclusion sociale en collaboration avec des experts indépendants ont été testés et intégrés au premier rapport de suivi du gouvernement sur le plan d'action gouvernemental pour l'inclusion sociale.<sup>39</sup> La **France** a mis au point un ensemble d'indicateurs afin de surveiller les actions mises en œuvre. L'**Autriche** effectue plusieurs études afin de suivre l'inclusion des Roms en matière d'éducation, d'emploi, de logement et d'accès aux soins de santé. La **Bulgarie** a mis en œuvre un projet concernant l'intégration des communautés marginalisées, l'accent étant mis sur les Roms. Ce projet comprenait deux

enquêtes nationales représentatives en vue d'étayer la collecte de données et le suivi.<sup>40</sup>

Pour remédier à la situation particulière des femmes roms, le ministère **finlandais** des affaires sociales et de la santé a publié une étude<sup>41</sup> sur la violence domestique envers les femmes roms, selon laquelle les femmes ne signalent pas suffisamment ces crimes, dissimulant fréquemment ce type de violence. La dernière enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes montre, hélas, que les femmes roms partagent cette expérience de la violence et des craintes qu'elle engendre avec de nombreuses autres femmes de l'Union européenne.

Par ailleurs, la collecte de données ventilée par appartenance ethnique peut se situer à la limite de l'illégalité si les normes en matière de protection des données ne sont pas rigoureusement observées. En septembre, on a découvert que la police, dans le sud de la **Suède**, tenait un registre où figuraient les noms de milliers de Roms suédois, y compris des enfants et certaines personnes décédées. Une enquête a permis de déterminer que ce registre comportait plusieurs aspects illégaux, même s'il n'était pas fondé sur l'appartenance ethnique.<sup>42</sup>

#### 7.2.4. Fonds structurels européens et financements nationaux en faveur de l'intégration des Roms

En 2010, la task force Roms de la Commission européenne a relevé que les crédits limités des budgets nationaux et des Fonds structurels européens étaient l'un des principaux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à l'intégration des Roms. En conséquence, la Commission a révisé la réglementation sur les Fonds structurels en intégrant des impératifs, appelés conditions *ex-ante*, à respecter avant que les crédits soient alloués (voir aussi la **Section 5.5 du Chapitre 5** du présent Rapport annuel).<sup>43</sup> Le respect de ces exigences assure que l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, telles que les Roms, passe par l'allocation de crédits de l'UE gérés directement.

L'élaboration et l'adoption des stratégies nationales d'intégration des Roms n'ont pas entraîné de modifications importantes dans l'utilisation des Fonds structurels européens,<sup>44</sup> mais plusieurs gouvernements, y compris les autorités locales, ont suspendu des activités nouvelles ou prévues en matière d'intégration des Roms, invoquant fréquemment les mesures d'austérité comme motif de coupes budgétaires. Par exemple, des municipalités de **Bulgarie** devaient élaborer des plans d'action locaux, mais elles étaient censées les financer sur des budgets annuels existants. En **Irlande**, le gouvernement a réduit de 4,3 % pour la période 2008-2013,

les dépenses liées aux programmes en faveur des Voyageurs (*Travellers*), entravant ainsi la mise en œuvre complète des plans d'action.<sup>45</sup>

En outre, certains projets, conçus dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux, nécessitaient des financements, mais n'en ont reçu aucun. C'était le cas en **Roumanie**.<sup>46</sup> En **Hongrie**, les municipalités sont tenues de préparer des programmes d'égalité des chances depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 afin de participer à des appels d'offres financés par le budget national ou par les Fonds européens.

### 7.3. Les États membres visent l'intégration dans quatre domaines prioritaires

L'éducation, l'emploi, le logement et la santé sont des domaines prioritaires clés pour l'intégration des Roms. Toute discrimination dans ces domaines constitue une violation des droits fondamentaux. Les efforts visant à l'intégration des Roms ne sont toutefois pas limités à ces domaines, et les défis que représentent la participation politique ou l'égalité des sexes ne sont pas moins importants.

#### 7.3.1. Éducation

En matière d'éducation, un large fossé continue de séparer les enfants roms des enfants non-roms. Les enfants roms dans l'UE sont encore mal lotis en termes d'inscription et de participation, de niveau d'instruction et de réussite scolaire. En moyenne, 89 % des Roms interrogés dans une étude pilote de la FRA consacrée aux Roms n'avaient pas terminé l'enseignement supérieur, contre 38 % de leurs voisins non-roms.<sup>47</sup> La déscolarisation précoce touche en particulier les jeunes filles roms.<sup>48</sup>

La plupart des États membres ont concentré leurs efforts sur l'éducation, notamment dans le cadre de projets et d'activités destinés à améliorer l'éducation préscolaire et les soins à la petite enfance, ainsi que dans la promotion de mesures visant à aider les enfants roms à terminer le cycle primaire. Bien que ne s'adressant pas explicitement aux Roms, plusieurs États membres, dont l'**Autriche**,<sup>49</sup> la **Bulgarie**, la **Finlande**,<sup>50</sup> le **Luxembourg**, la **Pologne** et la **République tchèque**,<sup>51</sup> viennent d'introduire une année préscolaire gratuite et obligatoire ou une dernière année d'école maternelle. De plus, ces États ont souvent fourni une aide financière destinée aux Roms et aux familles appartenant à des groupes vulnérables ou défavorisés et ont veillé à ce que des places soient spécifiquement réservées aux enfants issus de tels milieux.

D'autres formes de soutien scolaire en faveur des Roms ont été mises en place afin de favoriser l'achèvement des études primaires. La **Pologne** a introduit un soutien financier pour les livres et le matériel scolaire, tandis que **Chypre**, la **Roumanie** et la **Slovaquie** offraient des repas gratuits. Les **Pays-Bas** ont octroyé des fonds supplémentaires couverts par le budget de l'État aux écoles primaires qui accueillent des enfants roms, à l'instar de ce qui est fait depuis 2012 dans la région flamande en **Belgique**.

La **Croatie** a investi dans l'éducation préscolaire et la maternelle à l'intention des familles roms, et la **Roumanie** a distribué aux élèves défavorisés, y compris les Roms, du pain et du lait, fourni des aides financières et débloqué des fonds pour l'achat d'ordinateurs.

La **Croatie**, la **Hongrie**,<sup>52</sup> l'**Italie**<sup>53</sup> et la **Pologne**<sup>54</sup> ont financé des programmes de bourses destinés aux écoliers roms du primaire et du secondaire, ainsi qu'aux étudiants du supérieur.

La **France** a permis aux enfants roms de se rendre gratuitement à l'école dans le cadre de programmes de transports gratuits intégrés. L'**Italie**, en revanche, a réduit les dépenses publiques, ce qui signifie l'interruption de programmes similaires dans plusieurs municipalités, dont Milan et Naples.<sup>55</sup>

Le **Portugal** a mis en œuvre des activités de sensibilisation sur l'importance de l'école auxquelles participent en tant qu'ambassadeurs des Roms ayant réussi. Ces derniers viennent y partager leurs expériences.<sup>56</sup> Dans quatre villes de **Belgique**, des médiateurs de quartier ont entrepris des actions de sensibilisation sur l'importance de l'éducation. En **Espagne**, une campagne nationale encourage les Roms à aller au bout de leurs études secondaires.

En **Bulgarie**, le ministère du travail et de la politique sociale a lancé trois appels à projets<sup>57</sup> afin de renforcer l'intégration des enfants issus des minorités ethniques dans l'enseignement primaire et de réintégrer les décrocheurs. Le **Portugal** a expérimenté une scolarisation alternative ou des parcours professionnels destinés aux élèves ayant échoué plusieurs fois au même niveau, dans le but d'encourager les élèves à poursuivre leurs études secondaires.<sup>58</sup> La **Grèce** a également ciblé les Roms dans sa politique de scolarisation, au moyen de programmes, comprenant des classes d'été, destinés à faciliter la transition vers le secondaire.

La **Croatie**, la **Finlande**,<sup>59</sup> la **France** et le **Luxembourg** offrent un soutien linguistique afin de permettre aux locuteurs non natifs de s'intégrer et de réussir. Les écoles primaires **autrichiennes** peuvent offrir un soutien linguistique spécial aux enfants dont l'allemand n'est pas la langue maternelle.<sup>60</sup> De même, certaines municipalités **danoises** ont lancé des classes de



transition (*phasing-in*) destinées aux élèves dont la première langue n'est pas le danois, afin de les amener progressivement à intégrer les classes du programme normal. À **Chypre**,<sup>61</sup> des enseignants bilingues ont contribué à faciliter la communication entre les élèves, les enseignants et les parents.

La **Finlande** a introduit des cours de langue romani dans les établissements d'enseignement secondaire et à l'université d'Helsinki.<sup>62</sup> La **Lettonie** a offert des cours de soutien en letton, en sciences et en langues étrangères, et des enseignants et assistants roms ont été embauchés dans plusieurs municipalités.<sup>63</sup> Une initiative **suédoise** récente permet aux élèves de cinq minorités nationales – y compris les Roms – d'étudier leur langue minoritaire comme langue maternelle.<sup>64</sup> Elle élabore aussi de nouveaux matériels pédagogiques sur la langue, la culture et les traditions roms, afin de renforcer la sensibilisation du personnel éducatif et des élèves.<sup>65</sup>

Plusieurs États membres de l'UE ont continué de déployer des assistants et médiateurs scolaires roms. La **Grèce** et le **Portugal**,<sup>66</sup> par exemple, utilisent de tels médiateurs ; l'**Allemagne** dispose d'un projet<sup>67</sup> qui fait appel à des médiateurs et à des auxiliaires d'éducation pour aider les enfants roms du primaire et du secondaire à faire leurs devoirs. Ils interviennent également en cas de conflits et conseillent les parents. Dans certaines écoles **autrichiennes** qui comptent un pourcentage élevé d'élèves roms, des assistants scolaires roms ont apporté un soutien pédagogique, secondé les enseignants et motivé les enfants en classe.<sup>68</sup> En **France**, un projet concernant les médiateurs scolaires a été lancé afin d'encourager la participation scolaire des enfants issus de campements illicites. Au **Luxembourg**, des enseignants ont reçu une formation spécifique pour enseigner aux élèves roms, une médiation dans plusieurs langues étant proposée. Les **Pays-Bas** ont des médiateurs et des conseillers pour les Sintis, les Roms et les *Travellers*. La **Pologne** offre des services d'assistants et de tuteurs roms pour aider les enfants roms,<sup>69</sup> des assistants sont également à la disposition de toute la communauté rom. Des enseignants et des étudiants suivent des cours sur la culture rom, et les enseignants apprennent à prévenir toute discrimination.<sup>70</sup> En **Roumanie**, les directeurs d'école ont été informés des droits de l'enfant,<sup>71</sup> et certains enseignants ont reçu une formation en langue romani et sur l'histoire des Roms. En **Slovaquie**,<sup>110</sup> auxiliaires pédagogiques ont participé au programme national d'inclusion scolaire au niveau préscolaire, ciblant notamment les communautés roms marginalisées.<sup>72</sup>

Un projet **slovène** vise en priorité à faciliter l'inclusion des enfants roms dans l'enseignement préscolaire, offrant des formations continues pour les enseignants et des campagnes de sensibilisation pour les parents.<sup>73</sup> De même, en **Finlande**,<sup>74</sup> un site internet a été créé pour fournir des informations sur l'histoire et la culture

des Roms finlandais, y compris du matériel didactique destiné aux établissements scolaires.

Afin d'augmenter le pourcentage d'étudiants roms dans les universités, la **Roumanie** leur a attribué un quota de places, qui bénéficiera à quelque 3 000 lycéens.<sup>75</sup>

## Discrimination dans l'éducation

Les États membres ont pris des mesures pour lutter contre la discrimination dans l'enseignement. La recommandation du Conseil relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms a aussi appelé explicitement les États membres à supprimer toute ségrégation scolaire, et à mettre fin « au placement inapproprié des élèves roms dans des établissements spécialisés. »

Malgré les engagements pris par les États membres en matière de non-discrimination, la ségrégation des enfants roms dans l'enseignement reste un phénomène répandu, notamment en **Hongrie**, en **République tchèque**, en **Roumanie** et en **Slovaquie**. De petites avancées ont été réalisées, mais le problème demeure. Par exemple, La **Lettonie** a fermé des classes ethniques suite à la demande du médiateur.<sup>76</sup> Dans près d'un quart de ses établissements scolaires, la **Hongrie** a mis en place un dispositif pédagogique intégré destiné à combler le fossé entre les enfants défavorisés et les enfants non défavorisés sur le plan éducatif.

Des études et rapports confirment les preuves de ségrégation dans l'éducation ; elles mettent en relief la gravité de la situation et soulignent les résultats des enquêtes menées par la FRA, le PNUD et la Banque mondiale. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) s'est dite préoccupée par des actes de racisme commis à l'encontre d'enfants roms au sein d'écoles **finlandaises**, notamment dans des écoles primaires, le problème le plus grave étant des insultes à connotation raciste.<sup>77</sup>

Le rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée<sup>78</sup> a également souligné, après sa visite en **Espagne** au mois de janvier, que les élèves roms continuent à souffrir de discrimination et de ségrégation à l'école, de taux élevés de décrochage dans l'enseignement secondaire et d'un accès limité à l'université.

En **République tchèque**, le service d'inspection scolaire a mené en septembre une enquête sur la présence d'écoliers roms dans des établissements pour enfants présentant des handicaps intellectuels légers. Cette enquête faisait suite à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH), qui avait révélé que 18 enfants roms avaient été réaffectés sans justification dans lesdits établissements spécialisés. L'enquête

a conclu que 28 % des élèves scolarisés dans des écoles dites « pratiques » sont d'origine rom.<sup>79</sup>

Selon une étude de 2013 sur la ségrégation en **Hongrie** publiée par le Fond pour l'éducation des Roms,<sup>80</sup> « la politique éducative est plus ségrégationniste lorsque la population rom est concentrée dans les quartiers isolés des villes. » L'enquête a comparé les effets des trois facteurs aboutissant à la ségrégation scolaire : des polices locales ségrégationnistes, une ségrégation résidentielle et le nombre élevé de Roms.

Certains développements juridiques ont souligné le maintien d'une discrimination et d'une ségrégation illicites des enfants roms à l'école. L'Autorité **hongroise** pour l'égalité de traitement (*Egyenlő Bánásmód Hatóság*) a imposé une sanction à un enseignant pour avoir fait une remarque insultante à un enfant d'origine rom pendant l'étude.<sup>81</sup> En 2013, la CouEDH a rendu deux arrêts importants dans le domaine des Roms et de l'éducation, par lesquels elle considère comme discriminatoire le fait que des élèves roms fréquentent des écoles où ne se trouvent aucun élève non-rom. Dans l'arrêt *Horváth et Kiss c. Hongrie*, devenu définitif le 29 avril 2013, la CouEDH a jugé discriminatoire le fait de placer deux jeunes hommes d'origine rom dans des écoles destinées aux enfants présentant des handicaps intellectuels, et a soulevé la question de savoir si cela pourrait avoir compromis leur intégration.<sup>82</sup> La CouEDH a conclu que les autorités hongroises n'avaient pas réussi à établir que la différence de traitement n'avait pas eu des effets disproportionnellement préjudiciables sur les requérants. Ce traitement était donc en violation de l'article 2 du protocole n° 1 (droit à l'éducation), lu en combinaison avec l'article 14 (interdiction de la discrimination) de la Convention européenne des droits de l'homme.

Cette affaire tire son importance dans la longue histoire de ségrégation scolaire des Roms – que les enfants roms aient été placés dans des écoles spéciales dites de remédiation pour des enfants atteints de handicaps intellectuels, dans des écoles distinctes réservées aux Roms ou dans des classes réservées aux Roms au sein d'écoles classiques théoriquement « intégrées ». C'est une pratique de longue date en **Lettonie**,<sup>83</sup> en **République tchèque**,<sup>84</sup> en **Roumanie**<sup>85</sup> et en **Slovaquie**.<sup>86</sup> À cet égard, le Comité tchèque des ministres sur les droits de l'homme, après examen de l'affaire *D.H et autres c. République tchèque*, a souligné qu'il y avait une baisse du nombre d'enfants roms scolarisés dans des écoles dites « spéciales », bien que leur pourcentage global reste démesurément élevé. Selon le Centre européen des droits des Roms (ERRC), peu de choses ont changé depuis la condamnation de la Cour européenne des droits de l'homme. Ces écoles à dominante ethnique rom continuent d'offrir un enseignement de qualité inférieure « sans espoir de qualifications autres que pour les emplois les moins gratifiants et sans perspective d'avenir. »<sup>87</sup>

L'arrêt *Lavida et autres c. Grèce*,<sup>88</sup> définitif depuis le 30 août, a traité un problème analogue à celui de l'arrêt de 2012 *Sampani et autres c. Grèce*,<sup>89</sup> devenu définitif le 29 avril 2013, relatif au placement d'enfants roms dans des établissements scolaires fréquentés par aucun élève non-rom. Le fait que les autorités grecques n'aient adopté aucune mesure contre la ségrégation a été jugé discriminatoire et en violation du droit à l'éducation. Cette pratique, comme celle qui consiste à placer des enfants roms dans des écoles pour des personnes présentant des handicaps intellectuels, était courante dans d'autres pays tels que la **France** et la **Roumanie**.

### 7.3.2. Emploi

Les Roms sont exposés à un risque excessif de chômage. Lorsqu'ils travaillent, ils occupent principalement des emplois peu qualifiés, précaires et faiblement rémunérés. Les données de l'enquête de la FRA révèlent qu'en moyenne, seuls 28 % des Roms âgés de 16 ans et plus ont signalé effectuer un « travail rémunéré » comme activité principale, contre 45 % des non-Roms vivant à proximité. Parmi ceux qui travaillaient, 23 % exerçaient des emplois ponctuels irréguliers, souvent de manière informelle, 21 % étaient à leur compte et 9 % travaillaient à temps partiel.<sup>90</sup> Ces résultats sont également reflétés dans d'autres études et recherches.<sup>91</sup>

La recommandation du Conseil de décembre relative à une intégration efficace des Roms recommande aux États membres de « prendre des mesures efficaces pour garantir l'égalité de traitement des Roms dans l'accès au marché du travail et aux possibilités d'emploi. »<sup>92</sup> La plupart des initiatives de 2013 visaient à améliorer l'intégration sur le marché du travail et à soutenir les services de l'emploi pour les Roms. Plusieurs États membres ont créé ou prolongé des projets de formation en faveur des demandeurs d'emploi roms, leur permettant d'acquérir des compétences dans la recherche active d'un emploi, de suivre des cours de langues, de se faire accompagner dans la rédaction de CV et l'élaboration de projets individuels d'emploi. Ce type d'initiatives a notamment été mené en **Belgique**, **Croatie**, **France**, **Lituanie**, **Pologne**, au **Portugal** et en **Slovénie**.

Un projet **autrichien** a offert des services d'orientation professionnelle à des demandeurs d'emploi roms.<sup>93</sup> **L'Allemagne** a organisé des programmes d'orientation professionnelle destinés à de jeunes Roms.<sup>94</sup>

En **Belgique**, des médiateurs interculturels, financés par le Fond social européen (FSE),<sup>95</sup> ont entrepris d'offrir un accompagnement personnalisé en vue de faciliter le dialogue entre les communautés roms locales et les institutions publiques, et d'appuyer l'intégration sur le marché du travail pour les groupes vulnérables. Le **Portugal** a mis en place des médiateurs vers l'emploi afin de pousser les Roms sans emploi à s'inscrire au



bureau de l'emploi, et la **Bulgarie**<sup>96</sup> a créé en juin un réseau d'ONG de médiateurs vers l'emploi des roms.

**Chypre**, où les demandeurs d'emploi roms ne parlent souvent ni l'anglais ni le grec, a introduit des programmes linguistiques nationaux et locaux,<sup>97</sup> auxquels les Roms n'ont que faiblement participé. Des centres d'emploi au **Danemark** ont également proposé des cours de langue.

Le **Portugal** a mis à la disposition des adultes des programmes de formation pour acquérir des compétences de base, afin de permettre aux Roms notamment, d'accéder à d'autres formations qualifiantes.<sup>98</sup> La **Hongrie** a également organisé des cours d'éducation et des formations professionnels pour adultes, soutenant particulièrement les formations liées aux travaux publics. Au moins 15 % des personnes pouvant bénéficier de ces programmes d'accès au marché du travail doivent être d'origine rom.

### Pratique encourageante

#### Promotion de l'éducation et de l'emploi des femmes roms

L'Institut de formation et de recherche *Türr István* et le gouvernement autonome national des Roms de Hongrie a mis en œuvre un projet visant à améliorer l'éducation et l'employabilité des femmes roms. Le programme intitulé « Les femmes sont une chance » (*Nő az esély!*) propose aux femmes roms des formations professionnelles théoriques et pratiques. Les participantes se voient ensuite offrir des emplois dans les services sociaux et de garde d'enfants, y compris comme travailleuses sociales ou infirmières. Le programme associe développement de compétences et mentorat.

Ce programme s'adresse à des chercheuses d'emploi pénalisées par un manque de formation. Les participantes doivent avoir achevé leurs études primaires.

Pour plus d'informations, voir : [www.ttki.hu/page.php?mid=122](http://www.ttki.hu/page.php?mid=122)

Les services et établissements de garde d'enfants peuvent soutenir l'intégration à l'emploi. L'**Allemagne**<sup>99</sup> et la **République tchèque** ont ainsi pris des mesures pour accroître la disponibilité de ces services et structures.

Certains États membres ont adopté des mesures pour répondre aux difficultés en matière d'emploi des femmes roms. Dans le cadre d'un projet pilote, la **Slovénie** a formé 23 Roms aux métiers de cuisinière et de serveuse, puis ouvert un restaurant où quatre d'entre elles ont été embauchées. Ce projet promeut l'inclusion des Roms et la préservation de leur cuisine traditionnelle.<sup>100</sup> La **Belgique** a lancé des projets d'accompagnement vers

des voies d'accès à l'emploi pour les femmes roms, la **Hongrie** a également développé un projet de ce type pour 1 000 femmes roms.<sup>101</sup> La **Lituanie** a lancé un projet visant à favoriser l'entrepreneuriat des femmes roms par le biais de secteurs de l'artisanat traditionnel, tels que la couture et la broderie. Les participantes ont géré toutes les activités de ce projet par elles-mêmes. Tous leurs produits sont disponibles à la vente, et les bénéfices seront réinvestis dans de nouveaux projets d'autonomisation des femmes roms. Un nouveau programme **suédois** entend promouvoir l'éducation des femmes roms marginalisées afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi sur le marché du travail.

### Discrimination à l'emploi

Malgré des mesures destinées à améliorer l'accès au marché du travail et à des qualifications professionnelles, les Roms continuent à faire face à la discrimination, tant dans l'accès à l'emploi que sur le lieu de travail. Les données qui ressortent des enquêtes réalisées par la FRA, le PNUD et la Banque mondiale reflètent cette réalité : une part importante du fossé qui sépare les Roms et les non-Roms dans le domaine de l'emploi ne peut pas s'expliquer par le niveau d'éducation ou de qualification.<sup>102</sup>

Une recherche effectuée en **Hongrie** par l'Autorité pour l'égalité de traitement sur les pratiques de sélection du personnel a révélé que les demandeurs d'emplois roms, ou ceux qui étaient perçus comme Roms, faisaient l'objet d'un taux de discrimination dix fois plus élevé que les non-Roms.<sup>103</sup> Une étude publiée en 2013 a confirmé cette discrimination, en montrant des résultats similaires pour les personnes participant à des programmes d'emploi public.<sup>104</sup> Le médiateur **finlandais** pour les minorités<sup>105</sup> a également confirmé la discrimination envers les Roms dans les domaines de l'emploi et du logement.

Seuls quelques États membres de l'UE ont pris des mesures pour éliminer la discrimination en matière d'emploi. La **Grèce** a mis au point un projet de lutte contre la discrimination en matière de création d'entreprise, en mettant un accent particulier sur les femmes et les jeunes Roms, ainsi que sur les immigrants musulmans.<sup>106</sup> La **République tchèque** a mené à son terme une formation sur les mesures antidiscriminatoires destinée au personnel des services d'emploi.<sup>107</sup>

Plusieurs évolutions juridiques se sont faites l'écho de l'ampleur de la discrimination envers les Roms dans le domaine de l'emploi. Le tribunal **croate** de Varaždin a confirmé un jugement de 2012 rendu par un tribunal municipal, qui a jugé discriminatoire le rejet par un commerçant de demandes introduites par des candidats roms en raison de leur origine ethnique.<sup>108</sup>

L'Autorité **hongroise** pour l'égalité de traitement a établi qu'une différence dans les sanctions visant

deux employés du secteur public pour la même infraction mineure était due à l'origine ethnique rom de l'un d'entre eux, et était, par conséquent, discriminatoire.<sup>109</sup>

### 7.3.3. Logement

La Commission européenne, dans sa première évaluation des stratégies nationales en 2012, a exhorté les États membres de l'UE à combler l'écart entre Roms et non-Roms en matière d'accès au logement et aux services publics, en procédant notamment à la promotion d'un accès non discriminatoire au logement.<sup>110</sup> La recommandation de décembre du Conseil relative à une intégration efficace des Roms invite également les États membres à prendre des mesures efficaces afin de garantir l'égalité de traitement des Roms dans l'accès au logement. Pour ce faire, il conviendra de « supprimer la ségrégation spatiale et promouvoir la déségrégation », de « promouvoir l'accès non discriminatoire au logement social »,<sup>111</sup> ainsi que d'assurer l'accès aux services publics et aux infrastructures de logement. Cependant, peu d'États membres ont pris des mesures dans le domaine du logement en 2013. La ségrégation en matière de logement et les expulsions forcées restent un grave sujet de préoccupation et un obstacle majeur à une intégration réussie des Roms dans de nombreux États membres.

La disponibilité et l'accessibilité économique du logement social, ainsi que la promotion de la non-discrimination dans l'accès au logement, sont des points particulièrement importants. Les critères en vigueur pour le logement social des groupes vulnérables excluent souvent les familles roms.<sup>112</sup>

Au **Portugal**, l'Institut du logement et de la revitalisation urbaine (*Instituto da Habitação e Reabilitação Urbana*) a recueilli des données concernant les conditions de logement de la communauté rom et certains projets municipaux, qu'ils soient achevés, en cours ou prévus. Les résultats de l'enquête ont permis d'identifier 54 projets municipaux, dont 11 concernaient la gestion des logements.

**Chypre** a mis en œuvre des projets de rénovation des maisons et bâti des maisons préfabriquées avec des équipements de base.<sup>113</sup> La **Pologne**, le **Portugal** et la **Roumanie** ont également rénové des habitations ou amélioré les conditions de logement social. La **Slovaquie** construit de nouvelles habitations dans trois municipalités roms marginalisées.<sup>114</sup> La **Grèce** et la **Slovénie** ont également entrepris des améliorations infrastructurelles, en traçant des routes d'accès vers les campements roms et en y assurant la fourniture de services d'électricité et d'assainissement.

#### Pratique encourageante

##### Bâtir l'espoir

Le centre ETP Slovensko pour le développement durable a continué d'offrir aux Roms exclus du logement la possibilité d'acquérir une habitation simple, décente et abordable.

Le projet « Bâtir l'espoir » permet aux clients de construire leurs propres maisons. Il utilise un système de construction légère avec des matériaux écologiques et recyclés moins coûteux. Le programme offre un contrôle professionnel, une assistance dans le respect des exigences administratives et des microcrédits pour financer la construction.

Le modèle de base de 25 m<sup>2</sup> comprend une salle de bain avec toilettes, lavabo et baignoire, un évier de cuisine, une salle de séjour et un espace chambre sur un plancher surélevé. Il est possible d'agrandir la maison à 37,5 m<sup>2</sup> en clôturant la véranda, ce qui permet de gagner un espace supplémentaire qui pourra servir de chambre à coucher.

La construction nécessite environ 12 mois. Les prêts pouvant s'élever jusqu'à 6 000 EUR doivent être remboursés en 10 ans. Les familles participantes doivent prendre part aux programmes d'éducation et d'épargne financière de l'ETP, et s'engager fermement à changer leurs conditions d'existence.

Le projet s'attaque à la pauvreté générationnelle et à l'exclusion sociale des Roms marginalisés. Il permet également aux Roms sans emploi de gagner un salaire tout en acquérant des aptitudes professionnelles, sociales et personnelles.

Pour plus d'informations, voir : [www.etp.sk/en/category/budujeme-nadej/](http://www.etp.sk/en/category/budujeme-nadej/)

Le **Royaume-Uni** alloue, jusqu'en 2015, 60 millions de livres sterling à la construction de plus de 600 nouveaux emplacements pour les *Travellers* et à la rénovation de 400 emplacements existants.<sup>115</sup> La loi **française** exige que les villes de plus de 5 000 habitants aient des aires d'accueil pour les Gens du voyage, et permet d'allouer des fonds pour soutenir des projets de logement et d'intégration dans les campements illicites.

La **Croatie**, le **Danemark** et le **Portugal** ont accordé la priorité à l'allocation de 25% des logements sociaux aux personnes qui ont des besoins spécifiques. Au **Luxembourg**, l'accession à la propriété est subventionnée pour les résidents et le logement social est accessible à tous par ordre de priorité. La **Slovaquie** a octroyé une allocation-logement payée par l'État, bien qu'elle ne s'adressait pas spécifiquement aux Roms. Trois municipalités de **Bulgarie**<sup>116</sup> ont mis au point un programme pilote pour des logements sociaux modernes.

La loi **tchèque** impose une égalité d'accès à tous les types de logement et logements sociaux ; toutefois, un rapport de suivi de la société civile a mis en exergue le grave problème que représente le manque de logements sociaux.<sup>117</sup>

Certains États membres de l'UE, dont la **Croatie**, fournissent une aide juridique pour le logement, qui se traduit concrètement par une aide financière permettant aux Roms d'obtenir les documents nécessaires à la légalisation de leur logement. La **République tchèque** subventionne des ONG qui fournissent des conseils en matière de logement.

La société civile rom est également à l'origine d'initiatives en matière de logement. Aux **Pays-Bas**, l'Association des Sintis, Roms et habitants de caravanes néerlandais (*Vereniging Sinti, Roma en Woonwagengewoners Nederland*) plaide en faveur de la perpétuation du style de vie en caravane. Elle se veut également un partenaire de dialogue avec les pouvoirs publics dans le domaine du logement.

## Discrimination au logement

En dépit des efforts entrepris pour améliorer les conditions de logement des Roms, des événements négatifs se sont produits. En **Hongrie**, un programme de réduction des quartiers ghettosés a connu des retards dans l'octroi de financement.<sup>118</sup> De nombreuses expulsions forcées ont été signalées en **Italie**, et les Roms ont continué à rencontrer des difficultés liées au remboursement des prêts à l'habitation en **Grèce**.<sup>119</sup>

Plus de la moitié de la population rom de **Slovaquie** vivait dans 804 zones de concentration marginalisées, dont 12,9 % dans des concentrations urbaines ou dans des ghettos au cœur des municipalités, 23,8 % à la périphérie des municipalités, et 17 % dans des quartiers isolés.<sup>120</sup>

L'ECRI fait observer dans son rapport sur le **Portugal**<sup>121</sup> que le logement est le seul problème majeur que connaît la population rom. De nombreux Roms continuent à vivre dans des conditions précaires, souvent dans des bidonvilles ou sous des tentes. Le rapport note encore que de nombreux programmes de relogement des Roms donnent lieu à des pratiques discriminatoires et de ségrégation spatiale et sociale.

Le médiateur **suédois** pour l'égalité (*Diskrimineringsombudsmannen*) a fait remarquer que, parmi les minorités nationales suédoises, seuls les Roms font état de cas de discrimination. Ces rapports concernent principalement le logement, les services sociaux et la fourniture de biens et services.<sup>122</sup>

Les expulsions forcées demeurent un problème de fond. Plusieurs cas ont été signalés en 2013 en **France**, en **Grèce**, en **Irlande**, en **Italie** et en **Roumanie**.

D'après les chiffres recueillis par la Ligue des droits de l'homme (LDH) et l'ERRC, en 2013, plus de 21 537 Roms ont été expulsés par la force d'un total de 187 sites en **France**, soit plus du double des données de 2012. Les agents de la force publique ont procédé à 165 expulsions qui ont touché près de 19 380 personnes, les 22 autres expulsions seraient dues à des incendies, à des inondations ou à des attaques qui ont affecté 2 157 Roms.<sup>123</sup>

En réponse aux nombreux rapports d'expulsions forcées en **Italie** et à la ségrégation des Roms et des Sintis dans plusieurs villes, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a écrit en décembre au maire de Rome que « la situation des Roms et des réfugiés en Italie est une préoccupation de longue date. Les autorités locales, y compris à Rome, ont un rôle important à jouer dans l'amélioration des conditions de vie de ces personnes. »

Suite à plusieurs notifications depuis 2011 et après un préavis de six jours, les autorités d'Eforie Sud en **Roumanie** ont déplacé les occupants d'une zone municipale et proposé le relogement dans un ancien pensionnat à 68 personnes, dont neuf se sont déclarées Roms et le reste comme d'origine turque.<sup>124</sup>

En **France**, le Défenseur des droits<sup>125</sup> a été invité à revoir la mise en œuvre et les procédures utilisées dans 20 cas d'expulsion forcée, impliquant principalement des citoyens roms de l'UE d'origine roumaine ou bulgare.

L'ERRC a déposé une plainte contre l'**Irlande** devant le Comité européen des droits sociaux (CEDS). La plainte, déposée le 19 avril 2013, alléguait que le gouvernement avait violé un certain nombre de droits garantis par la Charte sociale européenne révisée en raison des expulsions et conditions de logement inférieures aux normes minimales imposées à des *Travellers*.<sup>126</sup> La plainte invoquait le droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique (Article 16), le droit des enfants et des adolescents à une protection sociale, juridique et économique (Article 17) et le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Article 30).

Dans son arrêt *Winterstein et autres c. France*, pas encore définitif, la CouEDH a considéré que l'expulsion des familles roms est une violation du droit au respect de la vie privée et familiale et du domicile (Article 8 de la CEDH).<sup>127</sup> La Cour a souligné que les demandeurs avaient vécu sur le même site pendant une longue période, qu'aucune des familles ne s'était vue proposer une autre solution de logement et que les autorités nationales n'avaient pas évalué la proportionnalité de la mesure d'expulsion. La CouEDH a relié l'arrêt *Winterstein* à sa décision de 2012 dans l'affaire *Yordanova*,<sup>128</sup> dans laquelle elle avait conclu à la violation par la **Bulgarie**

de l'article 8,<sup>129</sup> et réaffirmé que les Roms, en tant que minorité et se trouvant dans une situation vulnérable, exige des États qu'ils accordent une attention particulière à leurs besoins.

Dans une affaire semblable, le tribunal administratif de Lyon, traitant de l'attribution d'un logement social à une famille rom expulsée, a aussi conclu que la municipalité devait fournir à ses membres un hébergement d'urgence. Un tribunal d'Aix-en-Provence a également jugé que la municipalité n'avait pas le droit d'expulser des familles d'une propriété privée.<sup>130</sup> Le médiateur **grec** est également intervenu dans une affaire d'expulsion de Roms d'un camp situé à Halandri, faisant observer que l'État devait garantir une autre solution d'hébergement appropriée avant de démolir un camp.<sup>131</sup> En **Roumanie**, le tribunal de Cluj-Napoca a jugé que l'expulsion de plus de 300 Roms du site de Pata-Rât en 2010 était illégale.<sup>132</sup> Une affaire similaire est en cours de jugement au tribunal régional de Wrocław, en **Pologne**, où la municipalité a demandé en mars l'expulsion de 20 personnes d'un campement illégitime.

En **Slovénie**, l'Avocat du principe de l'égalité a invité la municipalité de Novo Mesto à reconsidérer les critères de logement social afin de garantir que ce type de logement soit accessible dans des conditions d'égalité aux groupes les plus défavorisés, y compris les Roms.<sup>133</sup> Au **Royaume-Uni**, la *High Court of Justice of England and Wales* a conclu dans une affaire concernant des allocations-logement en faveur de deux Tsiganes qui avaient déménagé d'un site public à un site privé de caravanes, que le calcul des prestations ne devait pas tenir compte du fait qu'ils étaient Roms.<sup>134</sup> En **Suède**, une indemnité a été accordée à une femme rom dont le logeur avait annulé le contrat de bail en affirmant que ses voisins ne voudraient pas vivre dans le même immeuble qu'une « romanichelle ». <sup>135</sup>

#### 7.3.4. Santé

Le faible niveau des conditions de vie et de logement auxquelles s'ajoute l'accès limité aux services de soins de santé signifient pour beaucoup de Roms une santé précaire. Les données recueillies dans les enquêtes de la FRA, du PNUD et de la Banque mondiale montrent qu'une proportion importante de Roms ne disposent pas – ou ignore qu'ils disposent – d'une assurance maladie, ce qui les prive en pratique d'accès aux services médicaux.

La recommandation du Conseil relative à l'intégration efficace des Roms reconnaît la nécessité de garantir leur égalité de traitement dans l'accès aux services de santé. Elle recommande aux États membres d'éliminer les obstacles empêchant l'accès aux soins de santé, appelant spécifiquement à l'amélioration de l'accès aux bilans de santé réguliers et préventifs et aux autres services médicaux généralement fournis par les services de santé nationaux, tels que les programmes gratuits

de vaccination, en particulier pour les enfants et les Roms vivant dans des zones reculées. Il n'en demeure pas moins que seules quelques-unes de ces mesures ont été initiées en 2013.

Plusieurs États membres ont œuvré à l'amélioration de l'accès des Roms aux services de santé publique. L'**Autriche** a lancé un projet visant à promouvoir l'accès des Roms au service public de santé, et a commencé, en 2013, à mener des entretiens avec des prestataires de services de santé et des représentants de la communauté rom.

Des médiateurs de santé ont poursuivi leur travail en **Bulgarie**,<sup>136</sup> en **France**, en **Italie**, en **Roumanie**, en **Slovaquie** et en **Suède**.<sup>137</sup> En **Slovaquie**, par exemple, des médiateurs de santé ont dispensé des informations de base en matière d'hygiène, de soins des jeunes enfants, de santé sexuelle et génésique, ainsi que de salubrité alimentaire et de sécurité environnementale. Ils ont également garanti l'accès à la carte d'assurance maladie et aux vaccinations.<sup>138</sup>

Plusieurs États membres ont déployé des assistants ou conseillers médico-sociaux. La **République tchèque** en emploie, mais seul un petit nombre d'entre eux ont été formés à ce jour.<sup>139</sup> **Chypre** et la **Hongrie** disposent d'assistants médicaux, qui s'appuient sur un modèle de service de santé lancé en juillet en faveur des microrégions défavorisées. L'**Irlande**<sup>140</sup> et le **Portugal** mettent à disposition des unités de santé mobiles, tandis que les Roms de certaines régions de **Bulgarie** ont pu avoir accès à ces unités mobiles pour des analyses de laboratoire et des examens pédiatriques et gynécologiques gratuits. La **Croatie**, l'**Irlande**, l'**Italie** et la **Grèce**<sup>141</sup> ont réalisé des campagnes de vaccinations gratuites en faveur des Roms, visant particulièrement les enfants roms.

Certains États membres ont organisé des programmes de sensibilisation et des ateliers consacrés à des sujets médicaux. La **Finlande** a créé des programmes de ce type relatifs à l'hygiène et à la santé, ainsi qu'à l'importance d'examens réguliers de dépistage pour les Roms. La **Bulgarie**<sup>142</sup> a offert des ateliers de prévention du VIH et la **Hongrie** a assuré des campagnes de sensibilisation aux soins de santé. La Hongrie a également lancé en 2013 un programme de formation professionnelle, qui a permis à des personnes peu qualifiées des régions les plus défavorisées de recevoir une formation sur des problèmes élémentaires liés à la santé. À la suite de cette formation, elles peuvent transmettre des informations préventives de base et préconiser des modes de vie plus sains auprès de leurs communautés locales. Les services **lituaniens** ont organisé des cours pour enfants sur un mode de vie plus sain, l'hygiène et l'assainissement. La **Pologne** a offert des formations aux premiers secours et prolongé un projet de prévention.



D'autres initiatives, impliquant une aide financière, visaient à augmenter le nombre des professionnels de santé roms. La **Roumanie** a instauré en 2008 un programme de bourses en soins de santé destiné aux Roms, et la **Bulgarie** a créé en 2009 un programme supplémentaires afin de permettre aux étudiants roms de faire des études de médecine, ces deux programmes ayant été prolongé en 2013.

### Pratique encourageante

#### Octroi de bourses pour la santé des Roms

L'Open Society Institute (OSI) de Sofia et le centre Amalipe (Център „Амалипе“) gèrent le programme de bourses pour la santé des Roms, qui soutient les étudiants en médecine roms afin d'augmenter le nombre des professionnels de santé roms dans le système de santé.

Ce programme comprend des cours préparatoires. De plus, chaque étudiant a pour mentor un professeur d'université. Pour les étudiants inscrits au cours d'été, Amalipe organise un camp de sensibilisation. Le camp permet aux étudiants d'acquérir des connaissances sur l'histoire des Roms et les problèmes de santé spécifiques de la communauté rom, ainsi que des compétences générales, y compris des compétences en matière de résolution de conflits, de leadership et de plaidoyer.

Le programme a démarré en tant qu'initiative de l'OSI et de l'ONG Amalipe, cependant le ministère bulgare de la santé, l'ayant reconnu comme l'une des trois pratiques principales en faveur de l'intégration médicale des Roms, assurera sa gestion à dès 2014.

Pour plus d'informations, voir : <http://amalipe.com/index.php?nav=projects&id=38&lang=2>

Les efforts **grecs** pour améliorer l'accès aux soins médicaux, une évolution importante pour les Roms, ont rencontré des difficultés financières en 2013. Les centres médico-sociaux (Ιατροκοινωνικά κέντρα), qui fonctionnaient dans les municipalités à forte prédominance rom, ont manqué de financement en raison de la crise économique que connaît le pays.

La **Slovaquie** a introduit des formulaires de consentement dans les langues minoritaires, y compris en romani, après plusieurs condamnations de la CouEDH relatives aux stérilisations forcées. Toutefois, plusieurs ONG ont rapporté que ces formulaires n'avaient qu'un effet limité, car la plupart des femmes roms sont analphabètes et ne comprennent que la langue parlée.<sup>143</sup>

La **Slovénie** a modifié sa législation afin de fournir une assurance maladie non obligatoire aux groupes socialement défavorisés, y compris les Roms.<sup>144</sup> La **Suède** est

en train de créer un numéro vert sur la santé sexuelle et reproductive à l'attention des jeunes filles roms.<sup>145</sup>

Un document sur les Roms et la médiation médicale publié en **Roumanie** fin 2013<sup>146</sup> promeut l'équité en matière de santé, l'accent étant mis en particulier sur les Roms.

L'Institut national **finlandais** de la santé et du bien-être a entrepris un projet de recherche sur l'état de santé des Roms.<sup>147</sup> L'institut a effectué fin 2013 une étude pilote sur un échantillon de 30 personnes et réalisera les principaux travaux de recherche de 2014 à 2016.

Un programme **bulgare** a formé des enseignants, des médecins et des travailleurs sociaux à la coopération avec la communauté rom et à la sensibilisation aux racisme et aux comportements anti-Roms.<sup>148</sup> La **République tchèque** et la **Roumanie** proposent également des composantes éducatives obligatoires en matière d'éthique, de non-discrimination et de communication en médecine, dentisterie et pharmacie.<sup>149</sup> En **Italie**, un projet de médiation sanitaire a débuté en 2013 à Rome.<sup>150</sup>

### Discrimination dans l'accès à la santé

Peu d'États membres de l'UE ont progressé dans la mise en place de mesures en vue de réduire la discrimination en matière de santé. La plupart des efforts ont porté sur la formation et la sensibilisation des professionnels de santé vis-à-vis des Roms.

En plus des quelques mesures ciblées mises en œuvre dans certains États membres, d'autres évolutions juridiques ont également mis en lumière la question des Roms et de la santé. En 2013, une Chambre de la CouEDH a demandé au gouvernement des observations sur l'affaire *Z.K. c. Slovaquie*<sup>151</sup>. La requérante est une femme d'origine rom qui a été stérilisée, semble-t-il sans son consentement éclairé, alors qu'elle accouchait de son second enfant, et était encore mineure. Cet arrêt est similaire à d'autres, dans lesquels la Slovaquie a été tenue pour responsable de stérilisations forcées de femmes d'origine rom sans leur consentement : *V.C. c. Slovaquie*,<sup>152</sup> *N.B. c. Slovaquie*<sup>153</sup> et *I.G. et autres c. Slovaquie*,<sup>154</sup> ce dernier étant devenu définitif le 29 avril. Cependant, dans ces affaires, la CouEDH n'a pas constaté de violation de l'interdiction de discrimination (article 14 de la CEDH) fondée sur leur appartenance ethnique.

## 7.4. Antitsiganisme, propos et crimes de haine contre les Roms

Un certain nombre de rapports d'organismes européens et internationaux, telles que l'ECRI et le Comité d'experts

ad hoc sur les questions roms (CAHROM), et d'études réalisées par des ONG ont fait état du développement de l'antitsiganisme. En juillet, l'ECRI a publié un rapport sur le **Portugal**<sup>155</sup> révélant que, selon des rapports d'ONG, « plus de la moitié des personnes roms se sont senties victimes de discrimination ou ont été maltraitées par la police », et critiquant la stratégie nationale car elle ne considère pas l'antitsiganisme comme une forme spécifique de racisme. Fin 2013, le CAHROM a approuvé un rapport thématique sur la lutte contre l'antitsiganisme, le discours de haine et les crimes de haine à l'encontre des Roms.<sup>156</sup>

Le centre de recherche pour la culture, l'éducation et l'antitsiganisme de Mannheim, RomnoKher, a commandé en juillet un rapport sur l'antitsiganisme et la discrimination envers les Sintis et les Roms. Ce rapport met en lumière un racisme largement répandu dans tous les secteurs de la vie sociale en **Allemagne**, notamment dans les domaines de l'accès à l'éducation, à l'emploi et au logement et dans les relations avec les autorités publiques.<sup>157</sup> L'utilisation par les partis de droite d'un discours antitsigane lors de la campagne en vue des élections fédérales de 2013 s'est en outre soldée par des tensions raciales.<sup>158</sup>

Une étude menée au **Luxembourg**<sup>159</sup> constate également des comportements négatifs à l'égard des Roms et de l'antitsiganisme, avec 26 % de résidents ne souhaitant pas avoir de voisins roms. En **République tchèque**, une enquête réalisée en novembre 2012 a montré que 71 % des personnes interrogées avaient une attitude négative à l'égard des Roms, 10 % d'entre elles se disaient dégoûtées par les Roms, et 43 % en avaient peur.<sup>160</sup>

Divers incidents en Europe fournissent d'autres preuves du racisme envers les Roms. En janvier, des partisans du parti extrémiste « Aube dorée » auraient attaqué le campement rom d'Aitoliko, en **Grèce**, incendiant six abris de fortune inoccupés et détruisant quatre véhicules.<sup>161</sup> Fin mai, des affiches portant l'inscription « Tsiganes hors de la ville à jamais »<sup>162</sup> ont fait leur apparition dans la ville. D'autres incidents concernaient des attaques verbales de membres de l'Aube dorée à l'encontre de Roms à l'extérieur de l'hôpital de Kalamata Messinia,<sup>163</sup> et des incidents dans le village d'Ari Messinia.<sup>164</sup>

En **République tchèque**, le tribunal municipal de Prague a reconnu une victimisation secondaire dans l'existence de dommages au-delà des dégâts matériels, dans le cas de Roms qui ont été victimes d'une attaque perpétrée par des extrémistes de droite, annulant ainsi la décision du tribunal de première instance. En **Hongrie**, l'organisme pour l'égalité a sanctionné un établissement pour avoir refusé l'entrée à six personnes roms en raison de leur appartenance ethnique.<sup>165</sup>

Le tribunal régional de Vilnius, en **Lituanie**, a condamné trois personnes, l'une pour avoir agressé physiquement un membre de la communauté rom, et les deux autres pour des agressions verbales accompagnées de menaces.<sup>166</sup> Une affaire en cours à Łódź, en **Pologne**, a trait à une attaque et à des menaces à l'encontre d'une famille rom en octobre.<sup>167</sup>

En **Hongrie**, la Cour de justice de Budapest a condamné trois hommes pour homicide volontaire avec préméditation. La circonstance aggravante de cruauté a été retenue pour les meurtres de six membres de la communauté rom et pour les blessures causées à d'autres personnes au cours d'une série de neuf attaques commises en 2008 et en 2009. Un quatrième homme a été jugé coupable de complicité dans un homicide multiple. Le tribunal a constaté la motivation raciale qui sous-tendait ces crimes.<sup>168</sup>

Une enquête parlementaire **hongroise** dans cette affaire a établi que le Bureau de la sécurité nationale avait manqué à de nombreuses reprises de donner la priorité aux six meurtres et de transmettre les renseignements pertinents aux enquêteurs de la police. Le président du Comité de la sécurité nationale du Parlement a annoncé en août que le comité ouvrirait une enquête sur l'enquête relative aux meurtres des Roms de 2008-2009.<sup>169</sup>

Des Roms ont également fait l'objet d'exactions de la part de la police. En **Slovaquie**, un Rom présentant une déficience intellectuelle est resté, à tort, pendant plus de deux mois dans les locaux de la police à la suite d'un incident survenu à Moldava nad Bodvou.<sup>170</sup>

De même, l'ECRI a noté qu'en **Finlande**, « les Roms sont victimes de profilage racial et il y a des cas de violence policière lorsque des membres de cette communauté sont arrêtés, mais peu d'information sont disponibles sur le sujet ». <sup>171</sup> En 2013, plusieurs incidents relatifs à des propos haineux et racistes anti-Roms ont été signalés. En **Hongrie**, un membre fondateur du parti au pouvoir, le Fidesz, a signé en janvier un éditorial pour un quotidien dans lequel il utilisait un langage extrêmement injurieux,<sup>172</sup> comparant les Roms à des animaux.<sup>173</sup> Certaines ONG ont demandé à des entreprises de retirer leurs publicités du journal, le Magyar Hírlap, jusqu'à ce qu'il cesse la publication d'articles racistes, antisémites ou homophobes.

En **France**, dans un entretien publié le 15 mars par le Figaro, le ministre de l'intérieur avait déclaré que les migrants roms de Bulgarie et de Roumanie vivant dans des campements en France n'avaient aucun intérêt à s'intégrer à la société française, « pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux versés dans la mendicité ou la prostitution ». <sup>174</sup>



En **Slovaquie**, la Cour suprême a acquitté un homme politique (qui a été élu ultérieurement gouverneur régional de Banska Bystrica), du chef de promotion de la haine raciale. La Cour a jugé qu'il n'y avait pas d'intention de promouvoir la haine à l'égard des Roms. Un tribunal **slovène** a condamné une personne pour incitation à la haine, à la violence et à l'intolérance dans un commentaire à un article relatif aux Roms sur un portail d'informations. En **Espagne**, un tribunal local de Barcelone a acquitté le maire de Badalona du chef d'incitation à la discrimination, à la haine et à la violence pour distribution de prospectus associant les Roms roumains à la criminalité.

En **Roumanie**, le Conseil national de lutte contre la discrimination (*Consiliul Național pentru Combaterea Discriminării*) a mené une enquête sur trois cas de propagande haineuse alléguée. Le maire de Târgu Mureș a été condamné à verser une amende pour des remarques offensantes à l'égard des Roms. Un conseiller d'Alba Iulia a été condamné à payer une amende pour incitation à la haine raciale en raison d'une déclaration faite sur une page Facebook dans laquelle il soutenait la stérilisation des femmes roms et tenait des propos désobligeants à l'égard des Roms. Dans le troisième cas, le conseil national a toutefois considéré que les déclarations du Premier ministre, lesquelles associaient la criminalité et les Roms dans une émission de la BBC, étaient acceptables en vertu de la liberté d'expression.

En **Italie**, le tribunal civil de Pescara a jugé discriminatoires les affiches et déclarations publiques du *Popolo della Libertà* (PDL) et de la *Lega Nord* dans les Abruzzes, qui associaient les Roms à des criminels.<sup>175</sup>

En **Pologne**, une affaire en cours vise à déterminer l'éventuel caractère discriminatoire d'une page Facebook sur laquelle était présente une incitation à faire usage de la force à l'encontre des Roms d'Andrychów.<sup>176</sup>

En **Italie**, le tribunal civil de Rome a ordonné au ministère de l'intérieur de détruire les informations sensibles sur les Roms italiens. La police avait obtenu ces données, qui comprenaient notamment des empreintes digitales, conformément à la législation relative à l'urgence nomade adoptée en 2008 et que le Conseil d'État (*Consiglio di Stato*) a déclarée illégale en novembre 2011. La Cour suprême de cassation (*Corte Suprema di Cassazione*) a maintenu la décision du Conseil d'État le 26 juin. En **Slovénie**, il a été signalé que les fonctionnaires de police, juges et autres fonctionnaires fréquemment en contact avec des Roms recevaient une formation afin de surmonter les préjugés à l'encontre de la population rom.<sup>177</sup>

## Perspectives

Les institutions de l'UE et le Conseil de l'Europe continueront à soutenir les États membres dans leurs efforts pour améliorer la situation socio-économique des Roms et pour les protéger contre les violations de leurs droits fondamentaux. Cela s'avère particulièrement important dans le contexte de la crise économique actuelle, qui affecte la solidarité sociale et ajoute des arguments d'« austérité » à la rhétorique antitsigane.

L'expérience a montré que le succès de la mise en œuvre et de la pérennité des mesures d'intégration des Roms dépend de la volonté politique et de l'implication des autorités locales et régionales, car celles-ci sont responsables de la traduction des stratégies nationales en actions spécifiques. Instruites par les expériences passées, lesdites autorités devraient moins compter sur des projets ponctuels, mais plutôt cibler les Roms de manière explicite dans leurs activités principales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020. Elles devraient également s'attacher à gagner la confiance des communautés roms par des efforts systématiques visant à garantir qu'elles peuvent participer activement, de façon équitable et significative, à des actions les concernant. Les avancées sur le terrain permettront, par ricochet, de gagner un soutien public plus important en faveur de l'intégration des Roms.

L'intégration sociale et économique des Roms qui, des siècles durant, ont subi l'exclusion sociale et la marginalisation, se fera graduellement. Il est néanmoins important de montrer les réalisations positives et les progrès réalisés au fil du temps. À cet égard, il est attendu que les institutions européennes et les États membres concentreront leurs efforts sur l'élaboration et la mise en œuvre de procédures de suivi et d'évaluation plus efficaces.

Une surveillance et une évaluation régulières des interventions spécifiques et des stratégies nationales d'intégration plus étendues des Roms s'avèrent indispensables. À cette fin, la FRA accompagnera les États membres par l'intermédiaire de son groupe de travail ad hoc sur l'intégration des Roms en élaborant et en testant des instruments et méthodes appropriés, ainsi qu'un cadre commun d'indicateurs pour mesurer les progrès réalisés en vue de garantir les droits fondamentaux des Roms.

## Index des références aux États membres

État membre de l'UE	Page
AT	187, 190, 192, 193, 194, 198
BE	189, 190, 192, 194, 195
BG	188, 189, 190, 191, 192, 195, 196, 197, 198, 199, 200
CY	192, 193, 195, 196, 198
CZ	188, 189, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 199, 200
DE	189, 192, 193, 194, 195, 200
DK	192, 193, 195, 196
EE	191
EL	186, 189, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200
ES	189, 190, 192, 193, 201
FI	186, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 198, 199, 200
FR	186, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 200
HR	189, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 198
HU	186, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 200
IE	186, 190, 191, 197, 198
IT	188, 189, 192, 197, 198, 199, 201
LT	190, 194, 195, 198, 200
LU	192, 193, 196, 200
LV	189, 193, 194
MT	-
NL	186, 190, 191, 192, 193, 197
PL	188, 192, 193, 194, 196, 198, 200, 201
PT	186, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 200
RO	188, 189, 190, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201
SE	189, 191, 193, 195, 197, 198, 199
SI	189, 193, 194, 195, 198, 199, 201
SK	188, 189, 190, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201
UK	189, 196, 198



## Notes

Tous les liens hypertexte ont été consultés le 30 avril 2014.

- 1 L'emploi du terme « Rom » dans le présent rapport annuel de la FRA suit l'approche adoptée par le Conseil de l'Europe, qui emploie ce terme pour désigner « les Roms, les Sintis (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Travellers et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme "Tsiganes" et celles que l'on désigne comme "Gens du voyage" ». Conseil de l'Europe (2012), *Glossaire terminologique raisonné sur les questions roms*, version datée du 18 mai 2012, Strasbourg, [http://hub.coe.int/c/document\\_library/get\\_file?uuid=83de8fod-ee32-40c9-b92e-e77edec46388&groupid=10227](http://hub.coe.int/c/document_library/get_file?uuid=83de8fod-ee32-40c9-b92e-e77edec46388&groupid=10227)
- 2 Commission européenne (2013), *Communication de la Commission au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Avancées réalisées dans la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms*, COM(2013) 454 final, Bruxelles, 26 juin 2013, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0454:FIN:EN:HTML>.
- 3 Commission européenne (2013), *Proposition de recommandation du Conseil relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres*, COM(2013) 460 final, Bruxelles, 26 juin 2013, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0460:FIN:EN:HTML>.
- 4 Conseil de l'Union européenne (2013), *Recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres*, JO 2013 C 278, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:378:0001:0007:EN:PDF>.
- 5 ROMED (2013), *About ROMED*, <http://coe-romed.org/about>.
- 6 Conseil de l'Europe, (2013), « ROMACT programme launches in Bulgaria and Romania », communiqué de presse, 11 octobre 2013.
- 7 Conseil de l'Europe, Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM) (2013), *Rapport thématique sur la fréquentation scolaire des enfants roms, en particulier les filles*, CAHROM(2013)5, Strasbourg, 22 avril 2013, <http://hub.coe.int/fr/cahrom1/>.
- 8 CAHROM (2013), *Rapport thématique sur le logement social pour les Roms et la légalisation de leurs terrains et habitations*, CAHROM(2013)18, Strasbourg, 29 octobre 2013; CAHROM (2013), *Rapport thématique sur les aires d'accueil et autres questions relatives aux Gens du voyage*, CAHROM(2013)6, Strasbourg, 30 avril 2013, disponible à : <http://hub.coe.int/fr/cahrom1/>.
- 9 CAHROM (2013), *Rapport thématique sur la lutte contre l'antitsiganisme, le discours de haine et les infractions motivées par la haine à l'encontre des Roms*, CAHROM(2013)21, Strasbourg, 9 décembre 2013, <http://hub.coe.int/fr/cahrom1/>.
- 10 Pologne, Ministerstwo Spraw Wewnętrznych i Administracji (2003), *Program na rzecz społeczności romskiej w Polsce na lata 2004-2013*.
- 11 Pologne, Rada Ministrów (2013), *Projekt Programu Integracji Społeczności Romskiej w Polsce na Lata 2014-2020*, 30 octobre 2013.
- 12 Romea (2013), « Czech Senate rejects EU efforts to improve Romani integration », 3 décembre 2013.
- 13 Decade of Roma Inclusion (2013), *Civil Society Monitoring Report on the Implementation of the National Roma*
- 14 Commission européenne (2013), *Communication de la Commission au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Avancées réalisées dans la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms*, COM(2013) 454 final, Bruxelles, 26 juin 2013, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0454:FIN:EN:HTML>.
- 15 Bulgarie, Национален съвет за сътрудничество по етническите и интеграционните въпроси (2012), *Документи в помощ на областното планиране в съответствие с Националната стратегия на Република България за интегриране на ромите (2012-2020 г.)*, 20 décembre 2012.
- 16 EUBusiness (2013), « Roma integration: Progress Report and Recommendation », 26 juin 2013.
- 17 Allemagne, Abgeordnetenhaus Berlin (2013), *Berliner Aktionsplan zur Einbeziehung ausländischer Roma*, 19 juillet 2013.
- 18 Suède, Länsstyrelsen i Stockholm (2013), *Romsk inkludering*, Stockholm.
- 19 Lettonie, *Romu integrācijas politikas īstenošanas un koordinācijas konsultatīvās padomes nolikums*, 6 juillet 2012.
- 20 Slovénie, *Zakon o romski skupnosti v Republiki Sloveniji*, ZRomS-1, 30 mars 2007.
- 21 Espagne, Ministerio de Sanidad, Servicios Sociales e Igualdad, *Estrategia Nacional para la inclusión Social de la Población Gitana 2012-2020*, [www.msssi.gob.es/ssi/familiasInfancia/inclusionSocial/poblacionGitana/estrategiaNacional.htm](http://www.msssi.gob.es/ssi/familiasInfancia/inclusionSocial/poblacionGitana/estrategiaNacional.htm).
- 22 Italie, Giunta Regionale (2013), *Istituzione del Tavolo regionale per l'inclusione e l'integrazione sociale delle persone Rom, Sinte e Camminanti e approvazione avviso pubblico*, 31 octobre 2013.
- 23 Associazione Nazione Rom (2013), « Rom Firenze: richiesta interrogazione parlamentare su omissioni della regione Toscana », *Firenze Today*, 24 mai 2013.
- 24 Slovénie, *Zakon o romski skupnosti c. Republiki Sloveniji*, ZRomS-1, 30 mars 2007.
- 25 Foyer (2013), *Dienst Roma & Woonwagenbewoners Werkjaar 2012: het overzicht*, Bruxelles, Foyer.
- 26 Pays-Bas, Minister van Buitenlandse Zaken (2013), « Nieuwe Commissievoorstellen en initiatieven van de lidstaten van de Europese Unie », *Kamerstuk 22 112-1675*, 30 août 2013, p. 5.
- 27 Commission européenne, *Communication de la Commission au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Avancées réalisées dans la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms*(2013), COM(2013) 454 final, Bruxelles, 26 juin 2013.
- 28 Autriche, Bundeskanzleramt, *Dialogplattform zur Integration der Roma bis 2020*, [www.bka.gv.at/site/7660/default.aspx](http://www.bka.gv.at/site/7660/default.aspx).
- 29 Belgique, Oost-Vlaams Diversiteitscentrum OdICE (2013), « Interview with Stijn De Reu », 18 octobre 2013.
- 30 Balogh, L., Daróczy, G., Ivány, B., Moldova, Z., Novoszádek, N., Kelemen, Á., Koltai, L., Somogyi, E., Szendrey, O., Teller, N. (2013), *Updated Civil Society Monitoring Report on the implementation of the National Roma Integration Strategy and Decade Action Plan in 2012 and 2013 in Hungary*, Budapest, Decade of Roma Inclusion Secretariat Foundation.
- 31 Jungtinių Tautų Vystymo Programos Lietuvoje, Lietuvos čigonų bendrijos "Čigonų laužas", Lietuvos sakaliukų

- sajungos, Lietuvos žmogaus teisių centro l.e.p. Lietuvos vaikų fondo, Nacionalinio socialinės integracijos instituto, Romų integracijos namų l.e., Romų visuomenės centro, Socialinio įdarbinimo centro "SOPA" (2012), *Romų ir su romais dirbančių organizacijų rezoliucija dėl romų integracijos strategijos Lietuvoje*, 15 mars 2012.
- 32 Slovaquie, Vláda SR (2013), *Stratégia SR v integrácii rómskych komunit*, tâche C 4, adoptée par une résolution du gouvernement n° 1/2012, 11 janvier 2012.
- 33 Център за междуетнически диалог и толерантност «Амалипе» (2013) « Roma organizations left NCCELL », 10 avril 2013.
- 34 Parlement européen (2013), Résolution du Parlement européen du 12 décembre 2013 sur les progrès accomplis dans le déploiement des stratégies nationales d'intégration des Roms (2013/2924(RSP)), Strasbourg, [www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2013-0594+0+DOC+XML+Vo//FR](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2013-0594+0+DOC+XML+Vo//FR).
- 35 Croatie, Gouvernement (2013), *Odluka o osnivanju Povjerenstva za praćenje provedbe Nacionalne strategije za uključivanje Roma, za razdoblje od 2013. do 2020.*, 4 juillet 2013.
- 36 Finlande, Sosiaali- ja terveysministeriö, STM/social- och hälsovårdsministeriet, SHM (2009), *Suomen romanipoliittinen ohjelma. Työryhmän esitys / Politisk program för romerna i Finland. Arbetsgruppens promemoria*.
- 37 Information fournie par le ministère de la culture d'Estonie (Kultuuriministeerium).
- 38 Movisie (2013), *Nulmeting. Ervaringen en meningen van Roma, Sinti en professionals over de sociale inclusie van Roma en Sinti in de domeinen van onderwijs, werk, wonen, gezondheid en veiligheid*, Utrecht, Movisie.
- 39 Hongrie, Szociális Ágazati Információs Rendszer (2012), *Nemzeti Társadalmi Felzárkóztatási Stratégia indikátor rendszere*, Budapest.
- 40 Bulgarie, projet BG051PO001-6.2.11 « Development of Comprehensive Measures for the Integration of the Most Marginalized Communities among the Ethnic Minorities, with a Focus on the Roma ».
- 41 Törmä, S., Tuokkola, K., Hurtig, J. (2013), « Lähisuhte- ja perheväkivalta romaninaisten kokemana. Avun tarpeet yhteisössä ja palvelujärjestelmässä », Helsinki, Sosiaali- ja terveysministeriö, STM.
- 42 The Local (2013), « Swedish police's Roma register ruled illegal », 15 novembre 2013.
- 43 Règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil, JO 2013 L 347, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0320:0469:FR:PDF>.
- 44 Fonds social européen (FSE), Réseau d'apprentissage (2014), *Reinforcing Policy Learning for Roma Inclusion, Joint report on the use of Structural Funds for Roma inclusion – Key Findings and Proposals*.
- 45 Pavee Point (2013), *Travelling With Austerity: Impacts of Cuts on Traveller Projects and Service*, Dublin, Pavee Point.
- 46 Roumanie, Ministerul Fondurilor Europene, MFE, courrier adressé au Centre de ressources juridiques, n° 35/L544, 11 novembre 2013.
- 47 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) (2014, à paraître), *Education: The situation of Roma in 11 EU Member States. Roma Survey – Data in Focus*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne (Office des publications).
- 48 Conseil de l'Europe, CAHROM (2013), *Rapport thématique sur la fréquentation scolaire des enfants roms, en particulier les filles*, CAHROM(2013)5, Strasbourg, 22 avril 2013, <http://hub.coe.int/fr/cahrom1/>.
- 49 Autriche, *Vereinbarung gemäß Art. 15a B-VG über die Einführung der halbtägig kostenlosen und verpflichtenden frühen Förderung in institutionellen Kinderbetreuungseinrichtungen*, BGBl. I n° 99/2009, modifié en dernier lieu par BGBl. I n° 196/2013.
- 50 Rajala, S., Salonen, M., Blomerus, S., Nissilä, L. (2011), « Romanioppilaiden perusopetuksen tilannekatsaus 2010-2011 ja toimenpide-ehdotukset », Helsinki, Opetushallitus.
- 51 République tchèque, Vláda České republiky (2013), *Informace o naplňování dekády romské integrace 2005-2015*, Prague.
- 52 Voir : [www.emet.gov.hu/hatter\\_1/utravallo\\_macika](http://www.emet.gov.hu/hatter_1/utravallo_macika).
- 53 Velto, U. (2013), « Mantova, le borse di studio per studenti sinti e rom », 24 janvier 2013.
- 54 Pologne, Ministerstwo Administracji i Cyfryzacji (MAC) (2013), *Konkurs stypendialny dla uczniów romskich szczególnie uzdolnionych w 2013 r., realizowany dzięki dotacji Ministra Administracji i Cyfryzacji*.
- 55 Lesnevskaya, A. (2013), « Milano, il comune sospende scuolabus per bimbi rom. "A rischio presenza in classe" », *Il Fatto Quotidiano*, 10 novembre 2013.
- 56 Portugal, Programa Escolhas (2013), « Lançamento da campanha "Boas Notas" », 2 septembre 2013.
- 57 Bulgarie, Министерство на труда и социалната политика, BG051PO001- 4.1.03 – Интеграция на децата и учениците от етническите малцинства в образователната система, 19 octobre 2009.
- 58 Portugal, *Portaria n. 292-A/2012 que cria, no âmbito da oferta formativa de cursos vocacionais no ensino básico, uma experiência-piloto de oferta destes cursos, no ano letivo de 2012-2013 e regulamenta os termos e as condições para o seu funcionamento*, 26 septembre 2012.
- 59 Information fournie par le ministère de l'éducation et de la culture.
- 60 Autriche, Expertenrat für Integration (2013), *Integrationsbericht 2013*, Vienne.
- 61 Chypre, (2012), « Policy Measures of Cyprus for the Social Inclusion of Roma », janvier 2012.
- 62 Information fournie par le ministère de l'environnement.
- 63 Voir : [www.jelgava-soclp.lv/?sid=160](http://www.jelgava-soclp.lv/?sid=160).
- 64 Suède, Arbetsmarknadsdepartementet (2013), « Fler ska få läsa nationella minoritetsspråk », communiqué de presse, 10 septembre 2013.
- 65 Suède, Regeringen (2012), *Regeringens strategi för romsk inkludering 2012-2032*, 16 février 2012.
- 66 Portugal, *Resolução do Conselho de Ministros 68/2012 que procede à renovação, para o período de 2013 a 2015, do Programa Escolhas*, 9 août 2012.
- 67 Voir : Allemagne, Verband Deutscher Sinti und Roma e.V., Landesverband Schleswig-Holstein, [www.sinti-roma-sh.de/index.php/14-sample-data-articles?start=3](http://www.sinti-roma-sh.de/index.php/14-sample-data-articles?start=3).
- 68 Voir : Autriche, Romano Centro, *Lernhilfe und Elternarbeit*, [www.romano-centro.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=3%3Alernhilfe&catid=12%3Aprojekte&Itemid=4&lang=de](http://www.romano-centro.org/index.php?option=com_content&view=article&id=3%3Alernhilfe&catid=12%3Aprojekte&Itemid=4&lang=de).

- 69 Voir : Pologne, Fundacja Edukacja dla Demokracji, *Mniejszości aktywne lokalnie*, <http://mniejszosci.edudemo.org.pl/dobre-praktyki/73-dzialaniamniejszosci/262-zawo-d-asystent-edukacji-romskiej>.
- 70 Kultura Polskich Romów (2013), « Poznajmy się. Edukacja dla integracji – materiały edukacyjne dla uczniów romskich », 8 octobre 2013.
- 71 Information fournie par le ministère roumain de l'éducation nationale, service de presse.
- 72 Voir : Slovaquie, Vzdelávanie pedagogických a odborných zamestnancov, *Vzdelávaním pedagogických zamestnancov k inklúzii marginalizovaných rómskych komunit*, <http://web.eduk.sk/?q=node/33>.
- 73 Information fournie sur demande par le ministère slovène de l'éducation, des sciences et des sports.
- 74 Voir : Suède, Romanit.fi, [www.romanit.fi](http://www.romanit.fi).
- 75 Roumanie, Ministerul Educației Naționale, *Biroul de Presă*, Lettre n° 170/BP/18.11.2013 envoyée par courrier électronique au Centre de ressources juridiques, figurant au dossier du NFP.
- 76 Lettonie, « Ventspils pilsētas dome », Lettre n° 1-81/1383 au Bureau du médiateur, 9 mai 2013.
- 77 Conseil de l'Europe, Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), (2013), *ECRI Report on Finland (fourth monitoring cycle)*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 9 juillet 2013, [www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Finland/FIN-CbC-IV-2013-019-ENG.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Finland/FIN-CbC-IV-2013-019-ENG.pdf).
- 78 Nations Unies (ONU), Assemblée générale (2013), *Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance Mutuma Ruteere. Addendum. Visit to Spain*, 6 juin 2013, A/HRC/23/56/Add.2, [www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session23/A-HRC-23-56-Add-2\\_en.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session23/A-HRC-23-56-Add-2_en.pdf).
- 79 Romea (2013), « Czech School Inspectorate: One-third of "practical school" pupils are Romani », 3 décembre 2013.
- 80 Kertesi, G. et Kézdi, G. (2013), *School Segregation: School Choice and Educational Policies in 100 Hungarian Towns, Roma Education Fund*, Budapest, Roma Education Fund.
- 81 Hongrie, Egyenlő Bánásmód Hatóság, EBH (2013), « Case 340/2013 », communiqué de presse.
- 82 Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH), *Horváth et Kiss c. Hongrie*, n° 11146/11, 29 janvier 2013.
- 83 Conseil de l'Europe, Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (2013), *Second opinion on Latvia*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 18 juin 2013.
- 84 Romea (2013), « Czech School Inspectorate: One-third of "practical school" pupils are Romani », 3 décembre 2013.
- 85 Conseil de l'Europe, Comité des Ministres (2013), *Resolution CM/ResCMN(2013)7 on the implementation of the Framework Convention for the Protection of National Minorities by Romania*, 18 décembre 2013, [https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/ResCMN\(2013\)7&Language=lanEnglish&Ver=original&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FD864&BackColorLogged=FD864](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/ResCMN(2013)7&Language=lanEnglish&Ver=original&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FD864&BackColorLogged=FD864).
- 86 Agence France-Presse (2013), « Slovaks take first step to integrating Roma in schools », 27 septembre 2013.
- 87 European Roma Rights Centre (ERRC) (2013), *Written Comments by the European Roma Rights Centre concerning the Czech Republic for Consideration by the European Commission on the Transposition and Application of the Race Directive and on the Legal Issues Relevant to Roma Integration*, ERRC, avril 2013, p. 9, [www.errc.org/cms/upload/file/czech-republic-red-written-comments-5-april-2013.pdf](http://www.errc.org/cms/upload/file/czech-republic-red-written-comments-5-april-2013.pdf).
- 88 CouEDH, *Lavida et autres c. Grèce*, n° 7973/10, 30 mai 2013.
- 89 CouEDH, *Sampani et autres c. Grèce*, n° 59608/09, 11 décembre 2012.
- 90 FRA (2014, à paraître), *Poverty and Employment: The situation of Roma in 11 EU Member States. Roma Survey – Data in Focus*, Luxembourg, Office des publications.
- 91 Messing, V. (éd) (2013), *'From benefits to brooms', Case studies report on the implementation of active labour market policies for Roma at local level – Neujobs working paper No. 19.3*, Neujobs.
- 92 Conseil de l'Union européenne (2013), *Recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres*, JO 2013 C 378/01, point 1.4.
- 93 Voir : Autriche, Volkshilfe Österreich, *Roma-Initiative THARA*, [www.volkshilfe.at/thara](http://www.volkshilfe.at/thara).
- 94 Voir : Allemagne, Xenos Integration und Vielfalt, *Junge Roma in Berlin – Berufliche Orientierung zur besseren Integration in den Arbeitsmarkt*, [www.xenos-panorama-bund.de/index.php/projektlandkarte/projektprofile-lernort-1/333-junge-roma-in-berlin](http://www.xenos-panorama-bund.de/index.php/projektlandkarte/projektprofile-lernort-1/333-junge-roma-in-berlin).
- 95 Pour plus d'informations, voir : Belgique, SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes/POD Maatschappelijke Integratie, Armoedebestrijding, Sociale Economie en Grootstedenbeleid (2013), « Appel 2014 (année de transition) pour les promoteurs du Programme opérationnel objectif Compétitivité régionale et Emploi de l'Etat fédéral FSE 2007-2013, objectif 2, axe 1 – Projet Pilote Rom », [www.mi-is.be/sites/default/files/doc/appeal\\_a\\_projets\\_rom\\_2014\\_valide.doc](http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/appeal_a_projets_rom_2014_valide.doc).
- 96 Bulgarie, Министерство на труда и социалната политика (2012), *Национална програма „Активиране на неактивни лица“*, 18 octobre 2012.
- 97 Chypre, (2012), « Policy Measures of Cyprus for the Social Inclusion of Roma », janvier 2012.
- 98 Portugal, *Portaria n.º 216-C/2012, primeira alteração à Portaria n.º 1100/2010, de 22 de outubro, que aprova o programa de formação em competências básicas e visa a aquisição, por parte dos adultos, de competências básicas de leitura, escrita, cálculo e uso de tecnologias de informação e comunicação*, 18 juillet 2013.
- 99 Romano Bündnis Berlin (2013), « Position des Romano Bündnis (Berlin) zum „Berliner Aktionsplan zur (gegen die) Einbeziehung ausländischer Roma ».
- 100 Information fournie par le ministère slovène du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances.
- 101 Voir: Hongrie, Türr István Képző és Kutató Intézet (TKKI), [www.tkki.hu/page.php?mid=122](http://www.tkki.hu/page.php?mid=122).
- 102 O'Higgins, N. (2012), *Roma and non-Roma in the Labour Market in central and South Eastern Europe*, Roma Inclusion Working Papers, Bratislava, UNDP, p. 35.
- 103 Hongrie, EBH (2011), *Employee selection practice in the mirror of discrimination*, Budapest, EBH.
- 104 Koltai, L. (2013), *A közfoglalkoztatottak jellemzői*, Budapest, Esély Labor Egyesület, p. 32-33.
- 105 Finlande, Vähemmistövaltuutettu (2013), « Vähemmistövaltuutetun romaniselvityksen tutkimushaastattelut sujuivat onnistuneesti », communiqué de presse, 22 août 2013.
- 106 Information fournie sur demande par le gouvernement grec.

- 107 République tchèque, *Vláda České republiky* (2013), *Informace o naplňování dekády romské integrace 2005-2015*, Prague.
- 108 Croatie, *Županijskog suda u Varaždinu*, Gž-3684/12, 2 April 2013.
- 109 *Ibid.*
- 110 Commission européenne (2012), *Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Stratégies nationales d'intégration des Roms: un premier pas dans la mise en œuvre du Cadre de l'UE*, COM(2012) 226 final, Bruxelles, 21 mai 2012.
- 111 Conseil de l'Union européenne (2013), *Recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres*, JO 2013 C 378/01, point 1.6
- 112 Voir : Conseil de l'Europe, CAHROM (2013), *Thematic report on social housing for Roma and legalisation of Roma settlements and houses*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 29 octobre 2013, CAHROM(2013)18, <http://hub.coe.int/web/coe-portal/cahrom1>.
- 113 Chypre (2012), « Policy Measures of Cyprus for the Social Inclusion of Roma », janvier 2012.
- 114 Slovaquie, Ministerstvo vnútra (2013), *Zoznam schválených žiadostí o dotácie*, 23 octobre 2013.
- 115 Royaume-Uni, Department for Communities and Local Government (2012), « New site funding offers fairer deal for Travellers and the settled community », 7 janvier 2012.
- 116 Bulgarie, Министерство на труда и социалната политика (2012), ВГО51Р0001-1/4/5/6.0.01 "Интeгpa", 12 novembre 2012.
- 117 Decade of Roma Inclusion Secretariat Foundation (2013), *Civil Society Monitoring Report on the Implementation of the National Roma Integration Strategy and Decade Action Plan in 2012 in the Czech Republic*, Budapest, Decade of Roma Inclusion Secretariat Foundation.
- 118 Hongrie, Társadalmi Felzárkózásért Felelős Államtitkárság (2013), *Felzárkózási Stratégia - Nyomonkövetési Beszámoló - 2013. Június*, p. 45-47.
- 119 Grèce, Βουλή των Ελλήνων (2013), « Απάντηση σε ερώτηση », α.π. 2/78194/025/17, communiqué de presse, septembre 2013.
- 120 Slovaquie, Ministerstvo vnútra SR (2013), « Atlas rómskych komunit ».
- 121 ECRI (2013), *ECRI Report on Portugal (fourth monitoring cycle)*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 9 juillet 2013, para. 92, [www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Portugal/PRT-CbC-IV-2013-020-ENG.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Portugal/PRT-CbC-IV-2013-020-ENG.pdf).
- 122 Suède, Diskrimineringsombudsmannen (2013), *Årsrapport 2012*, Stockholm.
- 123 ERRC (2014), *Census: Forced evictions of migrant Roma in France*, 14 janvier 2014.
- 124 Amnesty International (2013), « Public Statement: Romanian Government is failing homeless Roma in Eforie Sud », EUR 39/021/2013, 22 Octobre 2013.
- 125 France, Défenseur des Droits (2013), *Bilan d'application de la Circulaire Interministerielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites*, 25 juin 2013.
- 126 Conseil de l'Europe, Comité européen des droits sociaux (CEDS) (2013), *Centre européen des droits des Roms c. Irlande*, Plainte n° 100/2013, 19 avril 2013.
- 127 CouEDH, *Winterstein et autres c. France*, n° 27013/07, 17 octobre 2013.
- 128 CouEDH, *Yordanova et autres c. Bulgarie*, n° 25446/06, 24 avril 2012.
- 129 FRA (2013), *Droits fondamentaux : défis et réussites en 2012 - Rapport annuel*, Luxembourg, Office des publications, p. 217.
- 130 France, Tribunal administratif de Lyon, Ordonnance de référé (2013) 1302169, 4 avril 2013.
- 131 Grèce, Συνήγορος του Πολίτη (2013), « Προσωρινή αναβολή της κατεδάφισης του καταυλισμού στο Χαλάνδρι και συνεργασία για την ολοκλήρωση της μετεγκατάστασης των Ρομά, ζητά ο Συνήγορος του Πολίτη », communiqué de presse, 13 mai 2013.
- 132 ERRC (2014), « Romanian Court Victory - Forced Eviction of Roma to Pata-Rât was Illegal », 7 janvier 2014.
- 133 Slovaquie, affaire devant Zagovornik načela enakosti, 0700-19/2013/1 0921-87/2011-UEM, 28 mars 2013.
- 134 Royaume-Uni, High Court of England and Wales (2013), *R (Knowles) c. the Secretary of State for Work and Pensions Marc Willers and Desmond Rutledge Cottle*, EWHC 19 (Admin), 17 janvier 2013.
- 135 Suède, Värmland Nacka tingsrätt, Affaire n° ANM 2011/981, 13 mai 2013.
- 136 Voir : Bulgarie, Сдружение Национална мрежа на здравните медиатори, [www.zdravenmediator.net/index.php?pagetype=text&page\\_id=37](http://www.zdravenmediator.net/index.php?pagetype=text&page_id=37).
- 137 Suède, Regeringen (2012), *Regeringens strategi för romsk inkludering 2012-2032*, 16 février 2012.
- 138 Slovaquie, Úrad verejného zdravotníctva (2011), *Informatívna správa o efektívnosti výsledkov získaných plnením 2. Etapy Programu podpory zdravia znevýhodnených rómskych komunit na Slovensku na roky 2009-2015*, p. 10-12.
- 139 République tchèque, *Vláda České republiky* (2013), *Informace o naplňování dekády romské integrace 2005-2015*, Prague.
- 140 Hunter, N. (2013), « Mobile GP clinic for Roma community », *Irish Health*, 6 mars 2013.
- 141 Grèce, Δίκτυο Ιατροκοινωνικών Κέντρων (2013), « Αλεξάνδρειας: Δωρεάν εμβολιασμός σε Τσιγγάνους μαθητές σε Κορυφή και Παλαιοχώρα », 28 mars 2013.
- 142 Bulgarie, Министерство на здравеопазването (2006), *Министерството на здравеопазването получава пет мобилни медицински кабинети и два флуорографа за обслужване на уязвимите малцинствени групи*, 12 décembre 2006.
- 143 Ženské Kruhy (2013), « Naše aktivity », 24 avril 2013.
- 144 Slovaquie, *Zakon o zdravotvenem varstvu in zdravstvenem zavarovanju*, ZZVZZ, 12 février 1992 et modifications ultérieures.
- 145 Suède, Regeringen (2012), *Regeringens strategi för romsk inkludering 2012-2032*, 16 février 2012.
- 146 Organisation mondiale de la santé (OMS), Bureau régional pour l'Europe (2013), *Roma health mediation in Romania: case study*, Roma Health Case Study Series n° 1, Copenhague, OMS.
- 147 Finlande, Tilastokeskus (2013), *Hyvinvointikatsaus*, 9 décembre 2013.
- 148 Voir : Amalipe, Center for Interethnic Dialogue and Tolerance, [www.totouchtheuntouchable.com](http://www.totouchtheuntouchable.com).
- 149 République tchèque, *Vláda České republiky* (2013), *Informace o naplňování dekády romské integrace 2005-2015*, Prague.
- 150 Voir : Caritas Roma, [www.caritasroma.it](http://www.caritasroma.it).

- 151 CouEDH, Z.K. c. Slovaquie, n° 13606/11, déposée le 28 février 2011.
- 152 CouEDH, V.C. c. Slovaquie, n° 18968/07, 8 novembre 2011.
- 153 CouEDH, N.B. c. Slovaquie, n° 29518/10, 12 juin 2012.
- 154 CouEDH, I.G. et autres c. Slovaquie, n° 15966/04, 13 novembre 2012.
- 155 ECRI (2013), *ECRI Report on Portugal (fourth monitoring cycle)*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 9 juillet 2013, [www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Portugal/PRT-CbC-IV-2013-020-ENG.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Portugal/PRT-CbC-IV-2013-020-ENG.pdf).
- 156 Voir : Conseil de l'Europe, CAHROM (2013), *Thematic report on combating anti-Gypsyism, hate speech and hate crime against Roma following a thematic visit to Hungary on 4-6 September 2013*, CAHROM(2013)21, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- 157 End, M. (2012), *Antiziganismus, Zum Stand der Forschung und der Gegenstrategien*, RomnoKher- Haus für Kultur, Bildung und Antiziganismusforschung, Marburg.
- 158 Endstation Rechts (2013), « Strafanzeigenflut gegen NPD-Wahlplakate », 23 août 2013.
- 159 CEFIS, « L'intégration au Luxembourg, indicateurs et dynamiques sociales, Parcours de personnes originaires du Cap-Vert et de l'ex-Yougoslavie », RED, n° 14.
- 160 Hurre, J. (2013), *Monitorovací zpráva občanské společnosti o plnění národní strategie integrace Romů a akčního plánu dekády v České republice v roce 2012*, Budapest, Decade of Roma Inclusion Secretariat Foundation, p. 35.
- 161 Ta Nea (2013), « Νέα επεισόδια ξέσπασαν σε καταυλισμό Ρομά στο Αιτωλικό », 5 janvier 2013. Selon les médias, la plupart de ceux qui s'attaquèrent aux Roms étaient des membres du parti « Aube dorée », Kathimerini (2013), *Χρυσαιγίτες κατά Ρομά στο Αιτωλικό*, 12 octobre 2013.
- 162 Planet Greece (2013), « Απίστευτες κατά των τσιγγάνων στο Αιτωλικό », 31 mai 2013.
- 163 Ελευθερία (2013), « Επεισόδια Χρυσής Αυγής-Τσιγγάνων στο νοσοκομείο Καλαμάτας », 9 avril 2013.
- 164 Ελευθερία (2013), « Νύχτα τρόμου και επεισοδίων με... Χρυσή Αυγή », 10 août 2013.
- 165 Hongrie, EBH (2013), « Case 143/2013 », communiqué de presse.
- 166 Lituanie, Vilniaus apygardos teismas, décision n° 1A-755-195/2013, 18 décembre 2013.
- 167 Pologne, Sąd Rejonowy Łódź- Śródmieście.
- 168 Hongrie, Budapest Környéki Törvényszék (2013), « A Budapest Környéki Törvényszék sajtóközleménye a 2013. aug. 6-án hozott elsőfokú ítéletről », communiqué de presse, 7 août 2013.
- 169 Magyar Távirati Iroda (MTI) (2013), « A nemzetbiztonsági bizottság is előveszi a romagyilkosságok ügyét », HVG, 10 août 2013.
- 170 ERRC (2013), « Slovak Investigation Bodies Disciplined After Mentally Disabled Romani Man "Forgotten" in Custody », 14 octobre 2013.
- 171 ECRI (2013), *ECRI Report on Finland (fourth monitoring cycle)*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 9 juillet 2013, p. 33, [www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Finland/FIN-CbC-IV-2013-019-ENG.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Finland/FIN-CbC-IV-2013-019-ENG.pdf).
- 172 FRA (2013), *Racism, discrimination, intolerance and extremism: learning from experiences in Greece and Hungary, Luxembourg*, Office des publications, p. 26.
- 173 World Jewish Congress (2013), « Leading Hungarian journalist says Gypsies are "animals" and should be "cast out of society" », 10 janvier 2013.
- 174 EurActiv.com (2013), « French minister accused of racism following Roma comment », 18 mars 2013.
- 175 Cronache di ordinario razzismo (2013), « Pescara: Pdl e Lega Nord condannati per discriminazione », 1 juillet 2013.
- 176 Zarząd Główny Stowarzyszenia Romów w Polsce (2013), « Oświadczenie Zarządu Głównego Stowarzyszenia Romów w Polsce w sprawie artykułu „Gazety Wyborczej” z dnia 3 i 4 września br. pt. 1,5 tys. internautów zażądało wypędzenia Romów z Andrychowa », 4 septembre 2013.
- 177 Slovénie, Republike Slovenije (2012), « Drugo poročilo Vlade Republike Slovenije o položaju romske skupnosti v Sloveniji – Poročilo o izvajanju Zakona o romski skupnosti v Republiki Sloveniji (Uradni list RS, št. 33/2007) in Nacionalnega programa ukrepov za Rome Vlade republike Slovenije za obdobje 2010-2015 », Ljubljana, 21 novembre 2012.

